

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice



Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

Stratégie de Développement Durable du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime (2006 - 2008)

Version finale

TABLE DES MATIERES

	~
INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE: DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES DU SECTEUR DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME	6
1. Rappel sur quelques généralités du secteur des pêches et de l'économie maritime en Mauritanie	7
1.1. Etat des ressources halieutiques	7
1.2. Systèmes d'exploitation dans la pêche	8
1.3. Système de valorisation des produits de la pêche	9
2. Evaluation de l'efficacité de la politique sectorielle depuis 1998	10
2.1. Optimisation durable de la rente halieutique	10
2.2. Gestion durable des ressources	10
2.3. Intégration du secteur dans l'économie nationale	12
2.3 .1. Emploi	12
2.3 .2. Infrastructures	12
2.3.3. Valorisation des produits de la pêche	13
2.3.4. Contribution du secteur à la balance des paiements	14
2.3.5. Contribution au produit intérieur brut	15
2.3.6. Consommation nationale de poisson	15
2.4. Préservation de l'environnement marin et de la sécurité maritime 2.4.1.	16
Environnement marin	16
2.4.2. Aménagement du littoral	18
2.4.3. Amélioration de la sécurité maritime	18
2.5. Autres objectifs de la politique sectorielle de 1998	19
2.5.1. Transports maritimes	19
2.5.1. Code ISPS	19
DEUXIEME PARTIE: OBJECTIFS ET AXES PRIORITAIRES DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME (2006-2008)	20
CONTEXTE DE PLANIFICATION ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE 2006-2008	20
PREMIER AXE STRATEGIQUE: AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DANS LES PECHES 1.1.	22
Amélioration des connaissances scientifiques sur les ressources halieutiques 1.2.	22
Aménagement des pêcheries	23
1.3. Renforcement du contrôle et de la surveillance des pêches	24
1.4. Développement des mécanismes de concertation avec les partenaires	25
DEUXIEME AXE STRATEGIQUE: AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE LITTORALE ET ENVIRONNEMENT ALE	25
2.1. Mise en place du Code de l'environnement marin	26
2.2. Promotion de la démarche PDALM (Plan d'aménagement du littoral mauritanien)	26
2.3. Renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre les pollutions marines	27
2.4. Amélioration de la sécurité et du sauvetage maritimes	28
2.5. Promotion du Code ISPS	28

TROISIEME AXE STRATEGIQUE: ACCELERATION DU PROCESSUS D'INTEGRATION DU SECTEUR DANS L'ECONOMIE NATIONALE	28
3.1. Développement des infrastructures	28
3.2. Promotion des produits de la pêche	29
3.3. Soutien au développement maîtrisé des pêches artisanales et côtières	30
3.4. Développement des filières industrielles	31
3.5. Promotion de l'emploi dans le secteur	31
3.6. Développement du transport maritime	32
3.7. Appui à la réhabilitation des plans d'eau et au développement de la pisciculture en milieu continental	32
 QUATRIEME AXE STRATEGIQUE: RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR	 32
4.1. Renforcement des capacités administratives	33
4.2. Développement d'un système d'information sur les pêches	33
4.3. Renforcement des mécanismes de coopération sous-régionale dans le secteur des pêches et de l'économie maritime	33
 TROISIEME PARTIE: MATRICE DES MESURES POUR LA PERIODE 2006-2008	 35-47

INTRODUCTION

La stratégie de développement du secteur des pêches et de l'économie maritime, adoptée en 1998, a été actualisée en 2001 et reconduite pour la période 2001- 2004. Elle a également été suivie pour l'année 2005. A l'examen de la matrice des mesures élaborée pour l'exécution de cette stratégie, il ressort que certaines actions ont été réalisées, d'autres sont en phase d'exécution tandis que la plupart, bien que pertinentes, ne sont pas encore entamées. Les contraintes rencontrées sont généralement d'ordres institutionnel, conceptuel et financier.

Par ailleurs, des éléments du contexte sectoriel ont notablement évolué depuis 2001, avec notamment l'élaboration des plans d'aménagement des pêcheries 'prioritaires' (poulpe, crevette, pêches artisanales et côtières), les perspectives de renouvellement de l'accord de pêche avec l'UE, les difficultés économiques croissantes rencontrées par les acteurs de la pêche, le démarrage imminent de l'exploitation pétrolière qui incite au renforcement du dispositif de lutte contre les pollutions marines, la préparation du Plan d'aménagement du littoral, et l'élaboration des textes relatifs au transport maritime et à la sécurité.

Il était donc devenu nécessaire de procéder à l'actualisation de la stratégie nationale des pêches et de l'économie maritime afin de guider l'action publique pour la période 2006-2008, conformément aux orientations du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Le besoin d'ajuster les objectifs et les axes prioritaires de la stratégie sectorielle se justifiait également par la nécessité de mettre en œuvre dans ce secteur les nouvelles orientations de la politique du Gouvernement en termes de justice, d'équité, de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance.

Cette actualisation a suivi un processus de concertation impliquant tous les acteurs du secteur, afin de trouver le consensus nécessaire pour garantir la bonne exécution des mesures retenues par cette stratégie. Ainsi, le présent document est une version enrichie du document provisoire de Stratégie sectorielle préparé en novembre 2005, et discuté lors de l'**Atelier** de finalisation de la Stratégie sectorielle tenu à Nouadhibou du 19 au 22 décembre 2005.

La présente version de Stratégie sectorielle tient également compte des résultats et recommandations de l'**Atelier** de validation qui s'est tenu le 23 janvier 2006 à Nouakchott, en présence toutes les parties prenantes dans le secteur des pêches et de l'économie maritime, et de la réunion de concertation entre le MPEM et ses partenaires au développement organisée le 24 janvier 2006.

La première partie du document porte sur le diagnostic de la situation actuelle et les perspectives du secteur des pêches et de l'économie maritime.

La deuxième partie présente les objectifs et les axes prioritaires de la stratégie nationale des pêches et de l'économie maritime pour la période 2006-2008.

Enfin, une matrice des mesures 2006-2008 est donnée en dernière partie du document, afin de fournir une vision synoptique des actions à conduire ou à initier dans les deux années à venir, conformément aux orientations de la stratégie, et de doter le secteur d'un cadre

programmatische adéquat de nature à faciliter le suivi de son évolution, assurer la mise en cohérence des actions de l'ensemble des parties prenantes du secteur, et promouvoir les partenariats.

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES DU SECTEUR DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Notre pays bénéficie d'un environnement physique exceptionnel, caractérisé notamment par une façade maritime de 720 km de long, une Zone économique exclusive de 234.000 km², un large plateau continental contenant une grande zone de hauts fonds (le Banc d'Arguin), un upwelling permanent et un environnement maritime encore vierge de toute pollution significative. Le potentiel halieutique se situe autour de 1,6 millions de tonnes par an, composé d'environ 100.000 t/an de ressources démersales (céphalopodes, poissons démersaux, crustacés), 1.200.000 t/an de ressources pélagiques et 300.000 t/an de mollusques bivalves (notamment praires).

La pêche y constitue aujourd'hui un secteur stratégique pour son développement économique et social. Avec des captures de l'ordre de 700.000 t/an, essentiellement destinées à l'exportation, le secteur contribue en effet à hauteur de 25-30% au budget de l'Etat (à travers l'extraction de la rente économique des pêcheries, principalement dans le cadre de la contrepartie financière liée à l'accord de pêche avec l'UE) et joue un rôle déterminant sur le plan de l'apport en devises (40-50% des recettes d'exportation du pays). En considérant l'ensemble des activités liées à la pêche, et non uniquement les activités de capture, le secteur contribue à hauteur de 6 à 10% du PCE. Il génère aussi près de 30.000 emplois en mer et/ou à terre (soit 36 % des emplois du secteur moderne du pays).

Par ailleurs, il convient de souligner que le secteur des pêches et de l'économie maritime, qui comprend aussi les infrastructures portuaires et le transport maritime, constitue un vecteur déterminant de l'aménagement et du développement socio-économique du littoral qui est en train de devenir la colonne vertébrale du pays. Enfin, le secteur des pêches et de l'économie maritime est également concerné par les problèmes liés à la préservation de l'environnement marin, et notamment le renforcement du dispositif de contrôle et de lutte contre les pollutions marines dans la perspective du démarrage de l'exploitation pétrolière offshore en 2006.

Un aperçu historique des objectifs de toutes les politiques halieutiques adoptées par le Gouvernement depuis 1979 montre la constance de dénominateurs communs repris dans deux axes récurrents d'intervention: la gestion durable du secteur, et sa meilleure intégration à l'économie du pays. L'analyse des résultats de la dernière stratégie, en vigueur depuis 1998, permet d'en examiner le bilan sur le plan sectoriel et d'en dresser un diagnostic destiné à établir des objectifs clairs de nature à optimiser le rôle du secteur dans l'économie nationale.

Dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) - qui reprend quant à lui l'ensemble des objectifs de la politique sectorielle de 1998 - le secteur est considéré comme un secteur de croissance. Le CSLP mentionne, toutefois, que l'objectif prioritaire pour ce secteur est l'optimisation durable de la rente extraite des pêcheries. Il privilégie donc l'aspect recette budgétaire qui est ainsi placé au premier rang des objectifs assignés au secteur.

Les évolutions récentes et le suivi des indicateurs montrent toutefois que le niveau d'atteinte des objectifs de politique macroéconomique et sectorielle est assez mitigé en référence aux quatre objectifs suivants: optimisation durable de la rente, gestion durable des ressources, intégration du secteur à l'économie nationale et préservation de l'environnement marin et de la sécurité maritime. Le niveau d'atteinte du cinquième objectif transversal, qui

concerne le renforcement des capacités nationales, est quant à lui nuancé, avec notamment des améliorations significatives en ce qui concerne la recherche, la surveillance et le développement de mécanismes participatifs de gestion des pêches, et des insuffisances constatées dans le développement d'une administration de proximité.

Après un rappel sur quelques généralités du secteur des pêches, le présent chapitre évalue l'efficacité de la politique sectorielle depuis 1998 au regard des objectifs qui lui étaient assignés, en référence également au CSLP, en faisant ressortir les principaux enjeux à prendre en compte en vue de l'actualisation de la Stratégie nationale des pêches et de l'économie maritime.

1. Rappel sur Quelques généralités du secteur des pêches et de l'économie maritime en Mauritanie

1.1. Etat des ressources halieutiques

Les derniers résultats de l'IMROP montrent que les ressources à plus forte valeur commerciale, notamment les ressources démersales, sont pleinement exploitées à surexploitées. La situation est particulièrement critique pour le poulpe qui constitue une ressource stratégique pour l'économie du pays, puisque sa surexploitation, déjà soulignée à la fin des années 80, ne fait que s'accroître. L'effort de pêche excédentaire sur cette ressource était de l'ordre 25 % en 1998, 30 % en 2002 et n'aurait cessé d'augmenter depuis.

En l'absence d'une politique de régulation de l'accès à la ressource et d'une intervention volontariste visant la réduction des capacités de pêche excédentaires, il est peu probable que le niveau de production de ces ressources à forte valeur commerciale puisse augmenter. De plus, ces ressources, soumises à des niveaux d'exploitation élevés, sont de plus en plus vulnérables.

En ce qui concerne les espèces de surface (espèces pélagiques), les évaluations conduites par le Groupe de Travail IMROP 2002 ainsi que le Groupe de Travail F AO 2002 montrent que ces ressources offrent des potentialités de développement importantes, accessibles notamment aux pêches artisanales et côtières. A noter toutefois que la plupart de ces ressources sont partagées avec les pays voisins, ce qui devrait nécessiter le développement de mécanismes de coopération pour leur gestion.

Les stocks de mollusques bivalves, notamment de praires (environ 300.000 tlan), sont encore inexploités, principalement pour des raisons sanitaires liées aux exigences des marchés à l'exportation. Lorsque les conditions sanitaires seront réunies, dossier sur lequel l'administration et la recherche travaillent depuis quelques années, des modes de développement responsables de ces pêcheries pourront être recherchés, en particulier en tenant le plus grand compte de l'impact sur l'environnement et des interactions avec la pêcherie poulpière.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'environnement marin est aujourd'hui relativement « sain », si l'on se réfère au faible niveau de pollution aquatique et de dégradation des biotopes, au fait que le littoral est faiblement occupé, et à la bonne image de marque des produits halieutiques mauritaniens vis-à-vis de l'extérieur. Les conditions de développement d'un 'label environnemental' des produits mauritaniens sont par conséquent

réunies, même si des actions en matière de prévention des pollutions, chroniques ou accidentelles demeurent nécessaires (cf. infra).

Le bilan global concernant l'état des ressources halieutiques incite au renforcement imminent du dispositif d'aménagement des pêcheries.

Avec des captures d'environ 700.000 tonnes et un potentiel global de l'ordre de 1,6 millions tlan, les enjeux peuvent être brièvement résumés comme suit:

- . nécessité de réduire l'effort de pêche sur la plupart des ressources démersales pour des raisons d'équilibre économique, social et environnemental des pêcheries existantes ;
- . possibilités de développement raisonné de certaines pêcheries, notamment petits pélagiques et mollusques bivalves.

1.2. Systèmes d'exploitation dans la pêche

La flottille industrielle nationale, qui assure environ 90% des captures nationales, se trouve aujourd'hui dans une situation précaire en raison de la raréfaction des ressources, en particulier les céphalopodes, et donc des baisses de rendement, du vieillissement des armements et du niveau relativement élevé des coûts d'exploitation notamment ceux liés à l'énergie (en forte hausse depuis 2005) et au financement des marées. Un nombre croissant, soit environ 25 %, des navires nationaux industriels reste immobilisé en rade, dont près de la moitié l'est définitivement. Cet indicateur de vétusté de l'armement et de difficulté économique de ce segment d'exploitation semble être confirmé avec les tendances évolutives observées sur le nombre de navires industriels mauritaniens. Les effectifs de la flotte sont en effet passés de 215 navires en activité en 1996, à 143 navires aujourd'hui. La situation économique actuelle des flottilles industrielle est par conséquent préoccupante, et se trouve exacerbée par des situations de concurrence avec les flottilles étrangères sur les ressources démersales.

A noter par ailleurs que l'armement industriel national est encore absent des pêcheries pélagiques, en dépit des potentialités de développement importantes sur ces pêcheries.

Les pêches artisanales et côtières (P AC), malgré l'essor connu ces dernières années, continuent d'occuper une place relativement secondaire dans le secteur avec une production oscillant autour de 80.000 t/an, ce qui représente environ 10 % à 15 % des captures opérées dans la ZEE Mauritanienne. En revanche, en raison de la structure des captures qui vise prioritairement les espèces à forte valeur marchande destinées aux marchés européens et asiatiques, la contribution des P AC au chiffre d'affaires du secteur est supérieure à 20%. Les tendances évolutives des systèmes de production des pêches artisanales et côtières indiquent une poursuite de la croissance du parc piroguier, estimé à 3.400 pirogues en 2005, une spécialisation accrue des unités de pêche, une plus grande diversité des espèces capturées en fonction de l'évolution des marchés ainsi qu'une extension sensible des zones de pêche.

Sur la base du diagnostic, il apparaît clairement la nécessité d'opérer des ajustements cohérents au niveau des outils de production de la flotte nationale, et d'accorder, lorsque cela est possible, une préférence nationale dans le cadre de l'adaptation des capacités de pêche aux possibilités de captures dans la ZEE mauritanienne.

En appui aux mesures d'aménagement actuellement mises en œuvre, et dans le cadre des plans d'aménagement des pêcheries, il paraît souhaitable d'identifier les perspectives à venir de la pêche industrielle et notamment d'évaluer les possibilités de reconversion d'une partie des capacités de captures ciblant les céphalopodes sur d'autres ressources pouvant soutenir un niveau d'exploitation supplémentaire dans le cadre d'un programme d'ajustement des capacités.

Dans cette perspective, il serait également souhaitable de préciser la vision stratégique pour un développement maîtrisé des pêches artisanales et côtières, en veillant à son articulation cohérente avec les politiques de développement de la pêche industrielle.

1.3. Système de valorisation des produits de la pêche

Les filières à terre, à l'exception du système mis en place à travers la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP), sont encore trop peu structurées et faiblement organisées. Elles n'offrent à l'heure actuelle que de faibles perspectives d'intégration de ce secteur à l'économie du pays. Les captures réalisées dans les eaux sous juridiction mauritanienne sont exportées à 95 %.

Les exportations mauritaniennes qui représentaient 59 % des captures de la ZEE en 1996 n'ont été que de 16 % en 2003 à cause des accords de pêche, et ce malgré l'accroissement du niveau des captures qui est passé de 480.000 tonnes en 1996 à 610.000 tonnes en 2003. Seulement 10 % des produits débarqués en Mauritanie et destinés à l'exportation subissent une transformation.

Depuis une dizaine d'années le nombre d'usines a fortement augmenté à Nouadhibou et à Nouakchott. Mais, moins de 65 % du nombre des usines historiquement agréées le sont aujourd'hui. En effet, 30 % de ces usines ont leur agrément suspendu provisoirement et environ 5 % ont vu le leur définitivement retiré. Cette industrie est caractérisée également par le faible degré d'utilisation des outils de production. La plupart des entreprises sont à l'arrêt et celles qui travaillent tournent très en deçà de leur capacité: la capacité de congélation installée, estimée à 700 tonnes / jour, ne serait utilisée qu'à hauteur de 30 %.

Les raisons principales de cette sous-utilisation des équipements industriels sont probablement, en amont, la faiblesse des approvisionnements à laquelle de nombreuses usines sont confrontées et ceci malgré le volume important des captures réalisées dans les eaux mauritaniennes. En aval, l'industrie est également confrontée aux impératifs et processus continus de mise aux normes sanitaires et de qualité pour l'écoulement des produits sur le marché européen, principal marché d'exportation en valeur pour les produits de la mer mauritaniens (50 % des exportations en valeur en 2002). Elles subissent également de plein fouet le renchérissement du coût de l'énergie et l'absence de mesures fiscales incitatives comme par exemple l'allègement de la fiscalité sur les intrants industriels.

Des efforts particuliers devront être faits au niveau des usines de valorisation en matière de mise aux normes sanitaires et de qualité des produits, de sécurisation des approvisionnements et d'ajustements des capacités de transformation.

2. Evaluation de l'efficacité de la politique sectorielle depuis 1998

2.1. Optimisation durable de la rente halieutique

C'est l'objectif prioritaire fixé dans le CSLP. Pour rappel, le secteur des pêches a contribué de manière importante et de façon relativement constante au budget de l'Etat à hauteur de 25-30% sur les 20 dernières années. Il importe toutefois de s'attarder sur la structure de cette contribution.

L'approche en matière de régulation de l'accès aux ressources et d'extraction de la rente par le Gouvernement est passée d'un système de taxation sur le chiffre d'affaire des armements (1986-1994) à un système où l'accès aux ressources est conditionné par le paiement d'une redevance, à travers un système de licence.

La contribution, hors accord, du secteur au budget de l'Etat est ainsi passée de 22 % en 1986 à moins de 5% en 2003. Les droits d'accès à eux seuls ne contribuent aujourd'hui qu'à hauteur de 2,1%, contre 16% en 1996, au moment où la taxe à l'exportation a été supprimée.

A partir de 1996, cette baisse de la contribution des droits d'accès au budget national a été progressivement compensée par la contrepartie financière liée à l'accord de pêche avec l'DE. Celle-ci n'a en effet cessé d'augmenter, notamment suite à l'entrée en action des navires céphalopodiers et pélagiques.

La diminution de la contribution du secteur, hors accord, au budget national rend le pays de plus en plus dépendant des ressources financières issues de l'accord de pêche. Mais la perspective très prochaine de l'exploitation du pétrole risque d'alléger considérablement cette dépendance. En outre, le changement de système de gestion s'est traduit par une certaine altération du système de contrôle de l'effort de pêche qui était en partie exercé par la fiscalité (taxe à l'exportation) dans l'ancien système. Enfin, la durabilité de l'accord pose inévitablement le problème de l'optimisation et de la pérennisation de la rente extraite du secteur, objectif prioritaire pour le pays.

Avec l'émergence de la société civile et du principe de la bonne gouvernance, une plus grande transparence, une meilleure équité et plus de cohérence avec la politique sectorielle sont attendues des futurs accords de pêche, qui aujourd'hui constituent l'un des principaux mécanismes de prélèvement de la rente halieutique. En particulier, des perspectives existent en matière de développement de véritables accords de partenariat, dès lors qu'un lien pourra être clairement établi avec les plans d'aménagement des pêcheries. Car ces plans d'aménagement offriront, chacun, un cadre global et cohérent pour l'exploitation et la gestion des pêcheries applicable à l'ensemble des composantes (pêche artisanale et côtière, pêche industrielle nationale, pêche industrielle étrangère).

Toutefois, à terme, il conviendra de développer des mécanismes durables de prélèvement de la rente, lorsque cette dernière aura été reconstituée. C'est ce que proposent les plans d'aménagement des pêcheries dans la perspective d'optimiser et pérenniser la rente halieutique sur la base de mécanismes de prélèvement applicables à l'ensemble des composantes de la pêche opérant dans la ZEE mauritanienne.

2.2. Gestion durable des ressources

Comme vu précédemment, la situation actuelle des ressources halieutiques ne permet pas d'avancer que la politique en matière de gestion durable des ressources a atteint

pleinement ses objectifs. Toutefois, au delà de ce constat, il importe de souligner l'ampleur du travail accompli et les avancées significatives obtenues dans le processus d'aménagement des pêcheries, initié suite à l'adoption de la stratégie nationale de 1998.

En premier lieu, il convient de souligner l'amélioration des capacités de l'IMROP à suivre et analyser les dynamiques des pêcheries et à formuler des avis scientifiques, en temps opportun, pour appuyer la décision. Un autre fait notable est la participation de la profession en appui à la recherche. Par exemple, cela a pu être observé à l'occasion de la préparation du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe (ex. modélisation bio-économique) et du plan d'aménagement de la pêcherie crevette (ex. pêche expérimentale sur la sélectivité des engins), ou encore dans le cadre du renforcement du système de suivi des pêches artisanales et côtières. Un autre fait marquant concerne les rapprochements opérés entre l'IMROP et le PNBA pour mener des programmes conjoints de recherche dans le Banc d'Arguin.

En second lieu, il convient de souligner l'amélioration d'une autre fonction clé du dispositif d'aménagement des pêcheries mauritaniennes, à savoir la surveillance des pêches. Le développement en cours du système de suivi satellitaire des navires (VMS) constitue à cet égard un pas considérable en matière de surveillance. Par ailleurs, suite à l'impulsion récente donnée par le gouvernement pour une meilleure gouvernance dans les pêches, les performances du système de surveillance des pêches ont considérablement augmenté en quelques mois. Ces améliorations concrètes du système de surveillance des pêches permettent aujourd'hui d'envisager avec optimisme les prochaines étapes de l'aménagement des pêcheries.

Enfin, la démarche liée aux plans d'aménagement par pêcherie, qui constituait un axe fort de la politique de 1998, atteste des avancées significatives obtenues dans le processus d'aménagement des pêcheries mauritaniennes. Le plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe est en cours d'adoption, le plan d'aménagement des pêches artisanales et côtières est en cours de finalisation et le plan d'aménagement de la pêcherie crevette est en cours d'élaboration. Il est remarquable de souligner que les plans d'aménagement ont résulté d'ajustements progressifs et cohérents du cadre législatif (Code des pêches de 2000), réglementaire (notamment décret d'application de 2002) et institutionnel (ex. création du Conseil national consultatif pour l'aménagement et le développement des pêcheries), et d'une large concertation avec la profession. On peut également mentionner que la démarche liée à la préparation du plan d'aménagement de la pêcherie poulpière a déjà produit des effets, avec l'instauration d'une deuxième période de repos biologique depuis 2005.

Les principaux enjeux liés à la gestion durable des ressources halieutiques consisteront, de manière concomitante, à poursuivre les efforts entrepris en matière d'amélioration de la recherche et de la surveillance, et à mettre en œuvre les plans d'aménagement des pêcheries.

Par ailleurs, au delà de l'effet structurant que les plans d'aménagement auront sur le travail de l'ensemble des acteurs de la pêche (administration, recherche, surveillance, profession), ces derniers devraient permettre de renforcer le système actuel de gestion, qui est principalement basé sur la gestion de l'effort de pêche et le respect de mesures techniques et de donner la possibilité, le cas échéant pour certaines pêcheries, de basculer vers un système de gestion basé sur des droits d'accès mieux définis et adaptés à une gestion durable des ressources.

2.3. Intégration **du** secteur dans l'économie nationale

2.3.1. Emploi

Le volume de l'emploi en mer est par nature limité dans la mesure où le besoin en main d'œuvre de la production halieutique l'est. Le potentiel important d'emploi dans le secteur de la pêche reste principalement l'emploi à terre qu'il soit direct c'est-à-dire dans les industries de transformation ou induit dans les services connexes, en amont ou en aval de la filière, notamment les services liés à la valorisation et à la commercialisation des produits halieutiques.

Les effets induits de la pêche mauritanienne sur l'emploi à terre sont encore relativement limités. Le secteur de la pêche offre selon les sources entre 30.000 et 36.000 emplois. Selon une étude récente de l'IMROP, le secteur des pêches produit 36% des emplois du secteur moderne avec environ 3.800 emplois pour la pêche industrielle, 10.200 pour la pêche artisanale, 17.600 pour les emplois à terre et 1.000 autres emplois.

Dans le schéma actuel d'aménagement et d'exploitation des ressources dans lequel les licences libres, les affrètements pélagiques et l'accord de pêche RIMIUE sont prépondérants, les captures sont faiblement domiciliées. Les perspectives d'emplois à terre dans l'industrie de transformation sont par conséquent très faibles. En effet, les flottes étrangères notamment européennes débarquent à l'étranger, et le transbordement en rade des flottes des pays de l'ancien bloc de l'Est affrêtées ne constitue pas des débarquements.

Les perspectives d'une amélioration du nombre d'emplois du secteur restent étroitement liées à la domiciliation de l'activité de pêche notamment le débarquement des captures en Mauritanie. Cela requiert l'amélioration des infrastructures portuaires, le développement des autres infrastructures liées aux systèmes de conservation et de valorisation du poisson et le développement des moyens de commercialisation des produits halieutiques. Avec le développement de l'économie sur le littoral, y compris des infrastructures structurantes telles que la route Nouakchott-Nouadhibou, le contexte est aujourd'hui de plus en plus favorable.

Dans le cadre de la bonne gouvernance, de nouvelles perspectives en matière d'emplois en mer sont par ailleurs envisageables, notamment dans le cadre de l'application stricte des mesures liées à la mauritanisation des équipages.

Un autre enjeu lié au développement de l'emploi dans la filière pêche doit également être mentionné avec la mise en adéquation des capacités de formation des structures compétentes (ENEMP notamment) avec les besoins actuels et futurs du secteur des pêches et de l'économie maritime.

2.3.2. Infrastructures

La politique des pêches en vigueur encourage l'amélioration des infrastructures de base indispensables à la promotion des exportations du secteur, notamment les infrastructures portuaires. Cela comprend notamment la construction d'un port de débarquement du pélagique, la construction d'un port de pêche au sud et de débarcadères aménagés munis de dépôts de carburant le long de la côte pour la pêche artisanale et le désenclavement des villages côtiers.

Ces objectifs sont dans l'ensemble loin d'être atteints. Ainsi, si l'étude de faisabilité du Port de Tanit pour la pêche artisanale est avancée, celle du port pélagique à Nouadhibou est

pratiquement abandonnée. Le développement de points de débarquements aménagés (PDA) pour la pêche artisanale s'est par ailleurs fait au cas par cas, dans le cadre de projets de développement, sans que les conditions de leur durabilité aient été suffisamment appréhendées au moment de leur conception.

Il faut rappeler que la réalisation du port pélagique permettrait le débarquement et donc la domiciliation de plus de 500.000 t/an de poissons pêchés par l'annement industriel. La valorisation de cette production pourrait aussi s'effectuer à partir de ce site. Cette réalisation ouvrirait par ailleurs des perspectives pour l'exploitation et la valorisation de plus de 200.000 t/an de poissons pélagiques potentiellement capturables par la pêche artisanale en plus des débarquements de la flotte industrielle. Il est souligné que les conséquences de cette mesure sur l'emploi, seraient considérables, sans parler des autres retombées économiques et financières.

Un ensemble d'autres mesures envisagées demeurent indispensables, comme l'extension du port de pêche de Nouadhibou et la modernisation de ses services de stockage et de manutention ainsi que l'enlèvement des épaves qui polluent sa rade et posent des problèmes de sécurité pour la navigation, afin de lui permettre de jouer son rôle dynamique dans le développement du secteur.

Par ailleurs, la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries (notamment plan poulpe et P ADP AC) devrait créer de nouvelles incitations pour le développement des infrastructures de base pour la pêche artisanale (PDA).

2.3.3. Valorisation des produits de la pêche

Le développement de l'industrie des pêches dépendra encore, sans doute pour de nombreuses années, des conditions des marchés internationaux des produits de la mer et de l'aptitude des produits et des exportateurs mauritaniens à faire face aux exigences des pays importateurs surtout en terme de qualité (normes sanitaires, qualité organoleptique et physicochimique des produits, traçabilité des procédés,...) et aussi à surmonter d'autres contraintes liées au commerce international.

Par ailleurs, la Mauritanie a bénéficié, à l'instar des autres pays africains, d'une protection de ses exportations face aux concurrents asiatiques en Europe, principal marché d'exportation des poissons démersaux frais, dans le cadre de la convention de Lomé applicable aux pays ACP. La fin de ce régime préférentiel spécial en 2008 risque toutefois de changer la donne commerciale puisque les produits asiatiques, à qualité identique, sont généralement proposés à un coût unitaire plus faible que les produits africains. Les pays asiatiques possèdent également des avantages comparatifs pour le commerce du poisson en référence aux normes sanitaires et techniques.

Enfin, les mesures non tarifaires, articulées autour des normes sanitaires et d'hygiène sont à l'heure actuelle les principales mesures qui limitent ou bloquent tout simplement le développement de certaines activités de production et d'exportation de produits halieutiques tels que, par exemple, les coquillages. Toutefois, la Mauritanie espère obtenir prochainement l'agrément afin de pouvoir exporter en Europe, suite aux efforts entrepris, notamment au niveau de l'IMROP, en matière de développement, d'un réseau de veille sanitaire.

Les enjeux de la valorisation des produits de la mer sont aujourd'hui recentrés sur la question de la qualité et la salubrité des produits, depuis la production jusqu'à l'exportation. Par exemple, le différentiel de prix entre du poulpe de très bonne qualité et de qualité acceptable pour l'exportation est d'environ 30 %. La Mauritanie se fixera par conséquent comme objectif fondamental de la stratégie de développement durable du secteur de la pêche "l'excellence" dans le domaine de la qualité, car le secteur est, et devrait encore rester pour longtemps, un secteur d'exportation.

Par ailleurs, dans la perspective de la fin du régime préférentiel accordé aux pays ACP en 2008, il conviendra de promouvoir des actions qui visent à mieux anticiper ces changements de l'environnement commercial mondial. La démarche vers une écolabellisation des produits sera notamment encouragée

2.3.4. Contribution du secteur à la balance des paiements

Le secteur contribue encore fortement à l'apport en devises à travers ses exportations. Toutefois cette contribution a eu tendance à diminuer de façon constante depuis le milieu des années 80. Ainsi, de 65% des recettes d'exportation totales en 1997, le poids relatif du secteur des pêches dans les exportations de biens mauritaniens n'est aujourd'hui plus que de l'ordre de 40%.

Il est par ailleurs important de prendre conscience que, en l'absence d'actions volontaristes et de nouveaux créneaux, cette situation offre peu de perspectives d'améliorations, et qu'à court terme la situation risque même de se dégrader. En effet, les exportations en volume sont en baisse constante depuis plusieurs années. Elles sont passées de plus de 286.000 tonnes en 1996 à seulement un peu plus de 100.000 tonnes en 2003. Celles qui concernent les petits pélagiques vont probablement continuer à décroître avec "l'amortissement" et le déclin progressif des flottes des pays de l'Est. Par ailleurs, les captures des navires de certains de ces pays, nouveaux Etats membres de l'UE, ne vont plus être comptabilisées en tant qu'exportations mauritaniennes si ces flottilles obtiennent des droits de pêche dans le cadre de l'accord RIMIUE. Une demande concernant une quinzaine de navires est par exemple en cours d'examen dans le cadre de la commission mixte RIMIUE.

En ce qui concerne les exportations des produits de forte valeur marchande, on peut par ailleurs penser que celles-ci stagneront compte tenu du niveau de pleine voire de sur-exploitation des ressources, en particulier le poulpe et les crevettes.

Le secteur importe encore une grande partie de ses intrants (matériel de pêche, emballages, pièces de rechanges, etc.). Les coûts en devises transférés par le secteur grèvent pour une bonne part les apports en devises du secteur qui se situent en moyenne depuis la fin des années 80 aux alentours de 50% des recettes brutes en devises générées par le secteur.

Enfin, on peut mentionner que l'apport annuel direct en devises lié à l'accord de pêche RIMIUE (environ 96 millions d'euros globalement), n'est garanti au-delà de juillet 2006 que dans la mesure où un accord serait obtenu sous un format semblable à l'accord actuel, avec notamment le maintien du versement de la compensation financière.

L'accroissement des prix de vente, et donc des recettes d'exportation, par l'amélioration de la valorisation des produits doit constituer un objectif essentiel à moyen terme. Toutefois, cela ne pourra se réaliser qu'à la condition d'une restructuration de l'industrie et d'une levée des contraintes qui pèsent sur elle en terme d'approvisionnement notamment.

Par ailleurs, il sera important de veiller en parallèle à l'amélioration du système de gestion, via les plans d'aménagement, de manière à ce qu'une amélioration des résultats économiques des sociétés à travers une meilleure valorisation, ne se traduise finalement pas par une augmentation de l'effort de pêche et un effondrement des pêcheries, ce qui aurait à terme un effet désastreux sur la contribution du secteur à la balance des paiements.

2.3.5. Contribution au produit intérieur brut

L'intégration accrue du secteur de la pêche à l'économie nationale passe avant tout par un accroissement de sa contribution au PIB et donc par l'augmentation des valeurs ajoutées induites sur l'ensemble de la filière halieutique. Or, les produits sont principalement vendus à l'état brut (seules 10% des captures débarquées subissent une transformation).

La contribution du secteur au PIB est en baisse continue depuis le milieu des années 1990. Elle est ainsi passée de 8,5% en 1994 à 4% en 2003. A noter que les espoirs placés dans la pêche artisanale comme sous secteur mieux intégré à l'économie restent relativement insatisfaits. La part de ce sous-secteur dans la contribution du secteur de la pêche au PIB ne dépasse en effet guère les 25%, et sa contribution au PIB total est passée de 2% au milieu des années 90 à 1 % de nos jours.

Toutefois, en prenant en compte l'ensemble de la filière pêche, et en comptabilisant l'accord de pêche RIMIUE, il est important de rappeler que la contribution du secteur des pêches au PIB national avoisine toujours les 10%.

Dans un contexte de pleine exploitation des ressources à forte valeur marchande, l'accroissement de la part du secteur des pêches à la formation du pm doit passer en priorité par l'aménagement et la régulation de l'accès aux ressources (selon les directives des plans d'aménagement) et par la valorisation de ces dernières. En ce qui concerne la réalisation de ce deuxième point, le préalable sera qu'une partie plus importante, voire l'ensemble des captures réalisées dans la ZEE mauritanienne soit débarqué en Mauritanie.

2.3.6. Consommation nationale de poisson

Malgré la sédentarisation accrue de la population mauritanienne suite à la sécheresse, la consommation nationale en produits de la mer reste très faible, notamment pour des raisons culturelles. En 2002, la consommation a été estimée à 4,3 kg/an en moyenne par habitant, avec une variation importante selon les régions. Les centres urbains deviennent potentiellement des pôles de consommation importants. Ces derniers manquent cependant d'infrastructures de distribution, ce qui limite l'accès des populations aux produits halieutiques (environ 16.000 tonnes par an, soit moins de 3% de la production totale) et n'offre que peu de perspectives de croissance de la consommation per capita.

L'apport du poisson à la ration alimentaire en protéine de la population mauritanienne varie considérablement d'une région à l'autre. Il représente en moyenne 15 à 20% des apports totaux de protéines animales. Ce niveau de consommation doit être considérablement accru, si

l'on veut garantir un développement durable du secteur et améliorer la ration alimentaire des ménages mauritaniens.

Les perspectives en matière d'augmentation de la consommation nationale en poisson semblent relativement limitées compte tenu des habitudes alimentaires et des besoins en infrastructures et équipements pour la distribution des produits de la mer à l'intérieur du pays. Cependant, dans certaines régions situées le long du fleuve, des possibilités non négligeables de développement de la consommation de poisson d'eau douce, très apprécié par les populations, existent. Dans cette perspective, des efforts importants devront être consentis en matière de préservation et de réhabilitation des petits plans d'eau (ingénierie environnementale) et de développement de systèmes adaptés de pisciculture (ex. pisciculture villageoise, pisciculture semi- intensive dans les périmètres irrigués). A cet effet, un programme pilote en relation avec le commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion, actuellement en cours d'identification, devra être mis en œuvre. Par ailleurs, certaines mesures institutionnelles ont été prises comme la création d'une antenne de l'IMROP à Kaédi

2.4. Préservation de l'environnement marin et de la sécurité maritime

2.4.1. Environnement marin

Au niveau de cet objectif, le gouvernement a réaffirmé son engagement à faire de la préservation de l'environnement marin l'une de ses préoccupations majeures en raison des conséquences désastreuses qu'aurait, entre autres, une pollution marine sur les ressources halieutiques nationales et le Parc National du Banc d'Arguin. Il est particulièrement conscient que le littoral mauritanien est une zone écologiquement très sensible et fragile et qu'elle constitue, à travers ses zones protégées et ses parcs nationaux, un élément précieux du patrimoine maritime universel.

On connaît relativement bien les risques et les enjeux liés à la préservation des ressources halieutiques et des écosystèmes marins et littoraux dans la perspective du développement des transports maritimes, des activités portuaires et de l'exploitation pétrolière off-shore. Ces enjeux sont considérables aussi bien pour la Mauritanie que pour les pays voisins et la communauté internationale, et se réfèrent à la fois à la préservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources halieutiques. En revanche, les risques et les enjeux concernant les eaux intérieures et estuariennes associés aux perspectives d'exploitation pétrolière on-shore sont mal appréhendés à ce jour.

Les risques les plus significatifs concernant le milieu marin sont, d'une part liés à des déversements accidentels (trafic au large des côtes mauritaniennes, approvisionnement en pétrole pour les besoins de la consommation nationale, et exploitation pétrolière off-shore). D'autre part, les risques peuvent également émaner des rejets opérationnels liés au process de l'exploitation pétrolière off-shore (eaux de forage, opérations au FPSO, sealine...). L'impact à terme de ce type de pollution chronique ou chronique/accidentelle peut s'avérer tout aussi dommageable pour les ressources halieutiques et l'environnement marin et côtier, et aussi pour l'image de marque des produits halieutiques.

Depuis la fin des années 90, le MPEM s'efforce de mettre en place un dispositif efficace de prévention et de lutte contre les pollutions marines. A noter que ces initiatives se sont accélérées ces derniers temps suite aux perspectives de démarrage imminent de l'exploitation pétrolière off-shore.

Parmi les initiatives prises en matière de renforcement de ce dispositif, on peut mentionner:

- . l'adhésion de la Mauritanie à d'importantes conventions maritimes internationales: OPRC 90 (coopération/solidarité internationale en cas de pollution majeure), CLC 92 (responsabilité civile en cas de pollution), Protocole portant création du Fonds international sur les Pollutions (FIPOL) de 92.
- . La préparation d'un projet de Code de l'environnement marin prenant en compte l'exploitation pétrolière à venir.
- . L'élaboration d'un projet de Plan POLMAR (non encore approuvé, notamment en raison de la non-adoption du Code de l'environnement marin).
 - . La signature d'une convention cadre en 2005 entre le MPEM et le CERDE, qui prévoit à la fois une assistance 24h/24 en cas de pollution et des missions d'appui ponctuels pour préparer les interventions en cas de pollution,
- . L'harmonisation du plan d'intervention de Woodside en cas de déversements accidentels avec le plan POLMAR - Mer,
- . La réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un centre antipollution, chargé d'assurer différentes missions techniques et de conseils auprès des autorités mauritaniennes, à la fois en temps normal et en temps de crise, en matière de préparation et de lutte contre les pollutions marines accidentelles,
- . La préparation en cours d'un plan POLMAR Terre, en complément au plan POLMAR Mer existant (le plan POLMAR Terre est destiné à organiser la lutte sur le littoral en cas d'arrivée ponctuelle ou massive de pétrole, dans un contexte caractérisé par une grande sensibilité environnementale du littoral mauritanien),
- . La définition en cours d'une politique nationale en matière d'utilisation des dispersants dans les eaux mauritaniennes en cas de pollution par les hydrocarbures, afin d'en encadrer l'emploi,
- . L'acquisition de matériel de lutte contre les pollutions marines de niveau 1 (zones portuaires de Nouakchott et Nouadhibou) en relation avec le plan POLMAR Mer. Le matériel permettra d'agir en cas de pollutions accidentelles en zone portuaire: confinement (barrages flottants), récupération (pompes), stockage provisoire.

Des travaux de recherches sont par ailleurs réalisés au niveau du Banc d'Arguin et du Parc National de Diawling sur les écosystèmes, dans le cadre de conventions entre l'IMROP, le PNBA et le PND.

L'avènement de l'exploitation pétrolière off shore ajoute des risques de pollution accidentelle supplémentaires aux risques déjà existants liés au transport maritime. Ces risques additionnels sont liés notamment aux déversements accidentels de nappes d'hydrocarbures provenant des gisements ou des opérations liées à l'exploitation du pétrole et au chargement des navires et aux pollutions chroniques engendrées par les opérations de forages (boues, fuites diverses, etc.) et les campagnes sismiques d'exploration.

Par ailleurs, la Mauritanie est déjà soumise à des problèmes de pollution chronique qu'il convient de prendre désormais pleinement en considération dans le contexte de l'amélioration de la gouvernance environnementale. Il s'agit notamment des pollutions chroniques liées aux activités industrielles, notamment en zone portuaire, et aux pratiques irresponsables des navires (dégazage, rejet des huiles de vidange dans le milieu, etc.).

L'accélération du processus de renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre les pollutions marines devra par conséquent constituer une priorité dans le cadre de la stratégie 20062008.

2.4.2. Aménagement du littoral

Le littoral mauritanien, quasiment inhabité jusque dans les années 50, tend à devenir la colonne vertébrale du pays. La zone côtière devient le point focal du développement économique de plusieurs secteurs clés dont notamment la pêche, l'énergie (pétrole, gaz naturel, approvisionnement en électricité) et le transport (infrastructures routières et portuaires). Une gestion adéquate des zones côtières et marines s'avère donc cruciale pour un avenir durable et prospère du pays.

C'est dans ce contexte que le Comité interministériel chargé de l'aménagement du littoral a préconisé l'élaboration d'un Plan d'aménagement du littoral mauritanien (PDALM), sous la responsabilité technique du MPEM. L'objectif du PDALM est de définir, de manière participative et consensuelle, un cadre adéquat d'aménagement et de développement du littoral mauritanien, dans un souci de respect des équilibres économiques et écologiques.

La démarche ayant conduit à la préparation du PDALM a été consolidée à l'occasion des premières «Journées de Découverte du Littoral Mauritanien» organisées en décembre 2004. C'est ainsi que la démarche PDALM a suscité d'autres initiatives telles que la conduite, en juin 2005, d'une consultation d'experts sur les risques d'inondation de la ville de Nouakchott.

Dans son lancement, le processus PDALM a été jalonné de plusieurs événements. Cela a permis de maintenir la dynamique de la gestion de la zone côtière. Les principaux éléments du contexte institutionnel actuel sont les suivants: existence d'une tutelle intersectorielle au travers d'un Comité interministériel chargé de l'aménagement du littoral; existence d'une maîtrise d'ouvrage pour le PDALM déléguée au MPEM; existence d'un comité de pilotage transversal et relativement représentatif à travers le Comité technique; existence d'un instrument (transitoire) d'aide à la planification: l'Observatoire du littoral.

Par ailleurs un avant-projet de PDALM est aujourd'hui disponible. Le document de PDALM distingue plusieurs composantes:

- Une qualification du littoral (ou zonage d'orientation de l'espace) en fonction des vocations de l'espace considéré, auxquels sont données des prescriptions d'aménagement

- Des modalités pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PDALM

- Un programme d'actions prioritaires

Le document PDALM est actuellement en cours d'adoption. Dans la mesure où la démarche PDALM s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance littorale, tous les efforts devront être fournis pour accélérer la mise en œuvre du PDALM.

2.4.3. Amélioration de la sécurité maritime

En application de la politique sectorielle de 1998, un Centre de Coordination et de Sauvetage maritimes a été créé en 2003. Cet établissement public, placé sous la tutelle du MPEM, est chargé de la coordination des opérations de recherche et de sauvetage maritime au sens des conventions internationales. Il a été équipé d'un noyau du système de communication SMDSM (Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer) et de trois embarcations de sauvetage.

Le CCSM est néanmoins une structure très récente qui ne peut pas encore aujourd'hui remplir toutes les missions qui lui sont assignées.

En plus du Centre, divers projets (PDAP AS, A3P AM notamment) ont conduit régulièrement depuis 1998 des formations à l'attention des pêcheurs artisans.

Il conviendra de poursuivre les efforts initiés par le MPEM et ses partenaires en matière d'amélioration de la sécurité et du sauvetage en mer, à travers notamment le développement au niveau du CCSM des initiatives suivantes:

- . élaboration et adoption des textes relatifs à la mise en œuvre des moyens de l'Etat pour les opérations de recherche et de sauvetage maritime,
- . préparation d'un plan national de sauvetage des vies humaines en mer
- . création d'une commission nationale de sauvetage.

2.5. Autres objectifs de la politique sectorielle de 1998

2.5.1. Transports maritimes

Les questions liées au développement des transports maritimes feront l'objet prochainement d'assises nationales. A l'issue de cet évènement, les éléments d'une politique spécifique en la matière seront développés.

2.5.2. Code ISPS

Avec l'évolution récente du contexte international, notamment depuis le 11 septembre 2001, des modifications profondes du droit international relatif à l'industrie maritime ont été amorcées. Le 12 décembre 2002, l'Organisation maritime internationale (OMI) a adopté un certain nombre de modifications à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, y compris l'ajout d'un nouveau chapitre intitulé « Mesures spéciales pour renforcer la sûreté maritime ». Ces modifications autorisent la mise en œuvre d'un Code international sur la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS).

A noter que la mise en œuvre des dispositions prévues par le Code ISPS devrait avoir des retombées positives sur les aspects liés au contrôle des pollutions aquatiques en zone portuaire, en incitant les ports à recruter des Officiers.

En tant que signataire de cette Convention internationale, notre pays a commencé à prendre des dispositions afin d'assurer la mise en œuvre du Code ISPS, en relation avec l'OMI. Les initiatives dans ce domaine se poursuivront, avec notamment l'adoption des textes y afférents et la mise en place des conditions de leur application.

**DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS ET AXES PRIORITAIRES DE LA STRATEGIE
2006-2008 DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR DES PECHEES ET DE
L'ECONOMIE MARITIME**

CONTEXTE DE PLANIFICATION ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE **2006-2008**

Le contexte de planification dans lequel s'insère l'élaboration de la Stratégie de développement durable du secteur des pêches et de l'économie maritime pour la période 2006-2008 se réfère principalement à trois éléments:

1. Les orientations du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie en matière de justice, d'équité, de transparence et de bonne gouvernance, notamment la feuille de route relative à la bonne gouvernance pendant la période de transition.
2. La vision intégrée du CSLP qui repose sur quatre axes: (i) accélérer la croissance économique, (ii) valoriser le potentiel de croissance favorable aux pauvres, (iii) développer les ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles et (iv) renforcer les capacités institutionnelles et la gouvernance.
3. Le bilan-diagnostic du secteur et ses principaux enjeux pour les années à venir en matière de pérennisation de la rente halieutique, de gestion durable des ressources et de l'environnement marin, et de meilleure intégration à l'économie nationale, tels que décrits dans la première partie du présent

La pêche maritime constitue déjà aujourd'hui et devrait continuer à constituer un secteur stratégique pour le développement économique et social du pays. Les perspectives et les potentialités du secteur en termes de contribution au budget de l'Etat, de croissance économique et d'emplois sont en effet multiples. Cependant, les potentialités économiques et sociales ne pourront être réalisées de manière durable que si des investissements publics sont consentis, au préalable, pour garantir la durabilité des ressources, à travers des plans d'aménagement des pêcheries bien étudiés et un renforcement du dispositif de préservation de la qualité de l'environnement marin notamment dans la perspective de l'exploitation pétrolière off-shore. Dans ce cadre, il s'agira également de créer les conditions propices à la sécurisation des investissements publics et privés.

La stratégie proposée ci-dessous met l'accent sur le rôle clé que peut jouer le secteur de la pêche et de l'économie maritime en tant que secteur générateur de rente pour l'économie nationale. Elle confirme donc la fonction de contributeur majeur du secteur à la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire dans le pays, conformément aux orientations du CSLP. Elle propose aussi des orientations pour pérenniser et augmenter cette contribution, dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries et notamment du plan d'aménagement de la pêche du poulpe.

La stratégie confirme et renforce également les engagements pris par les pouvoirs publics pour geler l'effort de pêche sur les ressources surexploitées et améliorer les conditions d'accès et de contrôle sur ces ressources dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'aménagement par pêche.

En ce qui concerne plus spécifiquement le rôle direct du secteur en tant que pourvoyeur d'emplois et créateur de richesses, notamment au profit des populations les plus vulnérables,

la stratégie propose plusieurs voies, en particulier dans les domaines de la valorisation des produits, du développement maîtrisé de la pêche artisanale et côtière et de la diversification vers les ressources sous-exploitées. Un accent particulier sera également mis en matière de promotion des emplois féminins au sein des unités à terre de valorisation du poisson.

Il convient de souligner que le débarquement des captures en Mauritanie offrirait des perspectives particulièrement intéressantes en matière de création d'emploi en aval des filières de la pêche et d'effets induits sur l'économie en zone littorale. Enfin, une attention particulière est également mise sur l'aménagement du littoral et le développement du transport maritime, dans un contexte où le littoral est en train de devenir une zone de développement socio-économique stratégique pour la Mauritanie.

Enfin, on peut noter que la question de la mise en cohérence entre les accords de pêche et la politique sectorielle est abordée indirectement dans chacun des axes stratégiques, afin de garantir la durabilité des ressources et le développement d'une pêche responsable bénéfique pour le pays. Les plans d'aménagement, qui offrent un cadre global et cohérent pour la gestion durable des ressources, devraient par exemple constituer un point d'entrée privilégié pour le développement de véritables accords de partenariat notamment en ce qui concerne les pêcheries poulpières et crevettières.

La Stratégie sectorielle 2006-2008 proposée s'articule ainsi autour des quatre axes stratégiques suivants:

- 1. Amélioration de la gouvernance dans les pêches** à travers: (i) l'amélioration des connaissances sur les ressources halieutiques et l'environnement marin; (ii) l'aménagement des pêcheries (notamment amélioration des mesures techniques et mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries du poulpe et de la crevette) ; (iii) le renforcement de la surveillance des pêches; et (iv) le développement des mécanismes de concertation.
- 2. Amélioration de la gouvernance littorale et environnementale** à travers: (i) la mise en place du Code de l'environnement marin; (ii) la promotion de la démarche PDALM (Plan d'aménagement du littoral mauritanien); (iii) la mise en place d'un dispositif efficace de prévention et de lutte contre les pollutions marines; (iv) l'amélioration de la sécurité en mer; et (v) la mise en oeuvre du Code ISPS.
- 3. Accélération du processus d'intégration du secteur des pêches dans l'économie nationale** en privilégiant: (i) le développement des infrastructures; (ii) la promotion des produits de la pêche; (iii) le soutien au développement maîtrisé des pêches artisanales et côtières; (iv) le développement des filières industrielles; (v) la promotion de l'emploi dans le secteur; (vi) le développement du transport maritime; et (vii) l'appui au développement de la pêche continentale et de la pisciculture.
- 4. Renforcement des capacités de gouvernance dans le secteur** à travers le renforcement des capacités administratives, le développement d'un système d'information sur les pêches et le renforcement des mécanismes de coopération sous régionale dans le secteur des pêches et de l'économie maritime.

L'objectif poursuivi à travers la mise en oeuvre de cette Stratégie vise à **inscrire définitivement le développement et la gestion du secteur des pêches et de l'économie maritime dans la durabilité**, pour le bien-être économique, social et environnemental du pays.

Dans la partie qui suit, les axes stratégiques sont développés sans toutefois rentrer dans le détail des activités. Les activités sont en effet détaillées dans la troisième partie de ce document, intitulée 'Matrice des mesures 2006-2008'.

PREMIER AXE STRATEGIQUE: AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DANS LES PECHEES

Dans le domaine de la gestion durable des ressources, la stratégie sectorielle de 1998 a permis de lancer avec succès plusieurs chantiers pour l'amélioration du système de gestion des pêches. La Mauritanie est aujourd'hui sur le point de disposer de plans d'aménagement pour deux de ses pêcheries particulièrement stratégiques, en particulier la pêcherie du poulpe sur lequel repose en grande partie l'équilibre économique et social du secteur et la pêcherie crevette. Le principal enjeu pour la période 2006-2008 sera par conséquent, en plus de la poursuite des fonctions régaliennes de l'Etat dans les domaines de la recherche et de la surveillance des pêches, de mettre en œuvre ces plans d'aménagement et notamment celui du poulpe, et ce pour deux raisons.

La première raison est qu'il y a urgence, compte tenu de la surexploitation accrue et de la forte vulnérabilité de la ressource poulpière, à renforcer le système actuel de gestion et à préparer son éventuelle réforme afin de pallier à ses insuffisances (basculement vers un système de QIT).

La deuxième raison est que la mise en œuvre du plan poulpe va avoir un effet structurant sur l'ensemble des institutions du secteur, publiques et privées, pour une meilleure gouvernance dans les pêches. Aussi, ce travail d'ajustement des politiques et des institutions pour l'aménagement de la pêcherie poulpière aura des répercussions positives sur la gestion de l'ensemble des pêcheries, y compris pour ce qui est de la planification du développement du secteur (ex. développement maîtrisé des pêches artisanales et côtières dans le cadre des orientations données par le P ADP AC, promotion de la valorisation des produits). A noter que les plans d'aménagement sont aujourd'hui soutenus par l'ensemble des parties prenantes dans la pêche.

1.1. Amélioration des connaissances scientifiques sur les ressources halieutiques et l'environnement marin

Pour atteindre cet objectif spécifique, la recherche halieutique poursuivra et consolidera ses activités en matière de production et de fourniture d'avis scientifiques pour appuyer l'aménagement des pêches et la gestion durable de l'environnement marin. Dans ce cadre, un accent particulier sera mis sur l'évaluation des stocks, sur l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement écologique des systèmes, sur les interactions pêche/ressource, sur l'évaluation des mesures techniques de l'aménagement, sur le suivi de la qualité des eaux et du milieu et sur la consolidation du développement institutionnel de l'IMROP. L'IMROP développera également de nouvelles compétences en matière de modélisation hydrodynamique.

Par ailleurs, 2006 verra la tenue du sixième groupe de travail de l'IMROP sur l'évaluation des stocks et l'aménagement des pêcheries. Cela devrait constituer un événement majeur dans le cadre du renforcement des liens entre la recherche, l'administration et la profession pour une gestion durable et responsable des pêcheries mauritaniennes.

1.2. Aménagement des pêcheries

Cet objectif spécifique est décliné en six sous-objectifs spécifiques:

- Amélioration des mesures techniques de l'aménagement
 - . Promotion du plan d'aménagement de la pêche du poulpe.
 - Promotion du plan d'aménagement de la pêche crevettière.
- Ajustement des capacités de pêche
 - . Régulation de l'accès aux ressources
 - . Adaptation du cadre juridique et institutionnel

Amélioration des mesures techniques de l'aménagement

Certaines des mesures techniques de l'aménagement en vigueur (zonage, maillage, taille de première capture, spécifications techniques des engins de pêche, etc.) nécessitent d'être évaluées, et éventuellement ajustées. Cela se fera dans le cadre de mécanismes de concertation entre l'administration, la recherche, la profession et la surveillance des pêches.

Promotion du plan d'aménagement de la pêche du poulpe

Le plan poulpe prévoit dans, un premier temps, de prendre des mesures visant à renforcer le dispositif actuel de gestion existant et de jeter les bases en vue de son amélioration dans un deuxième temps. Pour rappel, les mesures proposées dans ce contexte concernent: la mise en place d'une fonction de suivi, de mise en œuvre, et de révision annuelle du plan; l'amélioration de la méthode de fixation des possibilités de pêche; l'amélioration du système de suivi des captures; la réalisation d'une maîtrise des capacités de pêche; l'amélioration du système de contrôle et surveillance; l'amélioration des mesures techniques de gestion; et l'identification de mesures d'urgence.

Dans un deuxième temps, et en fonction des résultats obtenus en matière de renforcement du dispositif de gestion existant, le plan offrira la possibilité au Gouvernement mauritanien de faire évoluer le système vers un système de gestion basé sur les quotas individuels transférables. Le système basé sur les QITs ne convient pas à toutes les pêcheries, mais là où il est applicable, il est reconnu que les résultats obtenus par ce système de gestion sont nettement supérieurs. La nature de la pêche mauritanienne du poulpe en fait un candidat idéal pour ce type de gestion.

Le plan prévoit aussi une révision de la fiscalité applicable à la pêche du poulpe, dans la perspective d'optimiser et pérenniser la rente halieutique. Enfin, le plan examine d'autres éléments qui pourraient être pris en compte dans l'avenir en vue de l'amélioration du dispositif de gestion de la pêche du poulpe, notamment le zonage et la valorisation.

Le plan poulpe sera adopté pendant le premier trimestre 2006 et pourra dès lors être mis en œuvre.

Promotion du plan d'aménagement de la pêche crevettière

Le plan crevette sera finalisé au début du premier trimestre 2006, à l'issue du processus de planification démarré en 2005. Ce processus, à l'instar de la démarche développée pour le plan poulpe, repose sur une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Il sera

ensuite validé après consultation avec l'ensemble des parties prenantes dans la pêcherie crevettière, puis adopté avant la fin du premier semestre 2006.

Les résultats provisoires du plan crevettes mettent l'accent sur la nécessité d'améliorer l'information concernant les pêcheries (crevettes côtière et profondes) afin d'éclairer la prise de décision. Dans la situation actuelle, le plan souligne toutefois le risque actuel avéré que génère la pêcherie de la crevette côtière sur la pêcherie du poulpe en raison des fortes interactions existant entre ces deux pêcheries. Il est donc suggéré d'appliquer le principe de précaution, et en particulier de revoir les conditions d'accès aux stocks côtiers. Pour la crevette profonde, la mise en application de la licence prévue dans le décret d'application semble par ailleurs souhaitable. Enfin, parmi les mesures techniques de gestion, un accent particulier devrait être mis sur l'obligation d'utiliser un chalut sélectif pour la crevette profonde et la promotion de techniques de pêche responsables sur la crevette côtière.

Ajustement des capacités de pêche

La question de l'ajustement des capacités de pêche est une question transversale qui sera abordée systématiquement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2006-2008. Un accent particulier sera mis sur le redéploiement des capacités de pêche excédentaires sur certaines ressources surexploitées comme le poulpe vers d'autres pêcheries pouvant supporter une pression de pêche supplémentaire comme les pélagiques.

Un autre aspect important concernera l'élaboration de plans d'aménagement pour d'autres pêcheries d'intérêt national *et/ou* sous-régional: poissons démersaux, mullets, courbines, et petits pélagiques.

Régulation de l'accès aux ressources

Cette composante abordera diverses questions en relation avec l'accès aux ressources, et notamment: révision de la fiscalité dans la pêche (notamment les droits d'accès); clarification des conditions pour battre pavillon mauritanien; finalisation de l'immatriculation des pirogues (action prioritaire dans le cadre du PADPAC) ; et gel de l'effort de pêche sur les stocks surexploités.

Adaptation du cadre juridique et institutionnel

Cette composante abordera la question de la révision du Code des pêches de 2000 et de son décret d'application de 2002, et permettra également de mettre en place un fichier des navires et des embarcations en activité dans la ZEE mauritanienne.

1.3. Renforcement du contrôle et de la surveillance des pêches

Le processus de renforcement de la surveillance maritime sera poursuivi, avec notamment la mise à disposition des possibilités offertes par les nouvelles technologies dans ce domaine. Dans cette optique, les actions suivantes seront notamment mises en œuvre: consolidation du système de suivi des navires par satellite (VMS); introduction du journal de pêche électronique pour l'ensemble des flottilles industrielles et côtières; création d'un corps de contrôleurs assermentés; formation du personnel; et intensification des efforts en matière de contrôle et de prévention contre les infractions et la pêche illicite. Cela reposera également sur un renforcement significatif des moyens logistiques de la DSCPM.

Toutes ces actions permettront de faciliter la stricte et bonne application de la loi, qui demeure un élément majeur pour une bonne gouvernance dans les pêches. Cela permettra également d'améliorer le traitement des infractions et l'application des sanctions administratives pour les capitaines ayant commis des infractions et d'en dresser un fichier de SUIVI.

Il convient par ailleurs de souligner que l'un des moyens les plus efficaces, et le moins coûteux pour l'Etat, pour faciliter les contrôles et donc limiter la pêche illicite (maillage légal, taille minimale des prises, taux maximum de captures accessoires, etc.) sera d'encourager le débarquement progressif de l'ensemble des captures opérées dans la ZEE mauritanienne.

Enfin, il est attendu que la démarche liée aux plans d'aménagement incitera à un meilleur respect des mesures d'aménagement et une participation plus effective de la profession dans l'application du dispositif de surveillance des pêches. L'objectif à terme sera de réduire les coûts institutionnels de la surveillance sans en compromettre l'efficacité.

1.4. Développement des mécanismes de concertation avec les partenaires

Cet objectif spécifique se décompose en deux sous-objectifs. D'une part, il se réfère à la concertation entre le PMEM, la profession et la société civile, pour améliorer la gouvernance dans les pêches. Le renforcement des mécanismes de concertation existant, notamment à travers le Conseil national consultatif pour le développement et l'aménagement des pêcheries.

D'autre part, il aborde la question du renforcement du dialogue entre le MPEM, les parcs nationaux et la société civile dans le but de contribuer à une meilleure cohérence et efficacité des politiques publiques en matière de développement durable des pêches et de préservation des écosystèmes marins. A cet égard, un processus de réflexion sera initié dont l'objectif pourrait être, le cas échéant, de faire des propositions en vue d'améliorer la gouvernance dans les aires marines protégées (AMP) et favoriser une meilleure intégration des AMP dans la politique d'aménagement des pêches. La première activité consistera à procéder à la réalisation d'un état des lieux sur les connaissances scientifiques concernant le Banc d'Arguin.

DEUXIEME AXE STRATEGIQUE: AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE LITTORALE ET ENVIRONNEMENTALE

La stratégie de 1998 a permis d'initier des processus importants pour accompagner le développement harmonieux et durable du littoral, qui est en train de devenir la colonne vertébrale de l'économie mauritanienne, et concilier les impératifs de développement avec ceux de la conservation des écosystèmes aquatiques.

Là encore, les priorités de la stratégie sectorielle 2006-2008 consisteront à réaliser des avancées déterminantes dans les différents processus en cours, dans le but d'améliorer la gouvernance littorale et environnementale.

Ce faisant, le gouvernement réaffirme son engagement à faire de la préservation de l'environnement marin l'une de ses préoccupations majeures en raison des conséquences désastreuses qu'aurait une pollution marine sur les ressources halieutiques et sur le Parc

National du Banc d'Arguin, des points de vue économique, social et environnemental. Il est particulièrement conscient que le littoral constitue un élément précieux du patrimoine national et qu'il convient de faire tout le nécessaire pour maintenir la fonction sociétale qu'il remplit, sur les plans national, sous-régional et international.

2.1. Mise en place du Code de l'environnement marin

Le Code de l'environnement marin constitue un préalable aux actions nécessaires pour une meilleure gouvernance littorale et environnementale. Le projet de Code de l'environnement marin doit par conséquent être finalisé et adopté dans les meilleurs délais.

L'accent sera ensuite mis sur la préparation des textes d'application du Code de l'environnement marin, en intégrant notamment les nouvelles préoccupations environnementales liées à l'exploitation pétrolière. Ces textes devront être finalisés et adoptés au plus tard avant la fin du premier trimestre 2006.

2.2. Promotion de la démarche PDALM (plan d'aménagement du littoral mauritanien)

La Mauritanie a encouragé l'élaboration du PDALM de manière anticipative, c'est-à-dire dans un contexte où le littoral est encore faiblement développé. Cette démarche anticipative est très pertinente et il serait dommage de perdre cette longueur d'avance sur la dynamique en cours de développement accéléré du littoral.

L'avant-projet de PDALM a été validé par le comité technique. Il doit maintenant être adopté, dans un premier temps, au niveau du Comité interministériel chargé de l'aménagement du littoral, puis dans un deuxième temps en Conseil des Ministres. La démarche PDALM pourra ainsi se poursuivre.

Les principales actions relatives à la promotion de la démarche PDALM comprendront l'élaboration et l'adoption d'une loi littorale destinée à faciliter la mise en œuvre du PDALM (ex. création du concept de Directive d'aménagement du littoral, renforcement du cadre institutionnel et des mécanismes de concertation interministérielle, création d'une structure permanente chargée de suivre la mise en œuvre du PDALM, etc.). Cela comprendra également la préparation d'une DAL spécifique à Nouakchott (en relation avec les risques d'inondation) et d'une DAL spécifique à Nouadhibou (en relation notamment avec la gestion de la Baie de l'Etoile).

En parallèle, il conviendra de renforcer les capacités de l'administration dans le domaine de la planification côtière, afin de jouer un rôle plus pro actif dans le processus PDALM et de guider l'action des partenaires (ex. institutionnalisation de la structure 'Observatoire du littoral'), et d'élargir la composition du comité technique interministériel afin d'associer davantage la société civile et en particulier la profession pêche au processus PDALM.

Par ailleurs le ministère oeuvrera à la création d'un parc national au niveau de la réserve de Chatt-Boul.

2.3. Renforcement **du** dispositif de prévention et de lutte contre les pollutions marines

Le démarrage de l'exploitation pétrolière off-shore va augmenter considérablement les risques de pollution marine, notamment les risques de pollutions chroniques déjà existants, moins spectaculaires mais non moins nocifs pour l'environnement marin et littoral et pour la durabilité des ressources halieutiques. Aussi, la stratégie sectorielle 2006-2008 mettra un accent particulier sur le renforcement du dispositif actuel de prévention et de lutte contre les pollutions marines. Ceci afin de veiller à ce que le développement de l'économie liée à l'exploitation pétrolière et aux activités sur le littoral ne se fasse pas au détriment de la durabilité des ressources halieutiques et de l'environnement marin et également fluvial.

La situation actuelle en matière de dispositif de prévention et de lutte contre les pollutions est à la fois satisfaisante en termes de lancement du processus, et préoccupante si l'on met en perspective ce qu'il reste à faire avec l'échéance toute proche du démarrage de l'exploitation pétrolière (qui encore une fois ne va en fait qu'augmenter les risques de pollution déjà existant). En effet, et si l'on considère que la prévention et la préparation représentent près de 90% du succès de l'intervention en cas de pollution accidentelle, les actions «urgentes» à conduire en relation avec les risques de pollution par hydrocarbures, sont nombreuses.

Les «actions urgentes» en relation avec le démarrage imminent de l'exploitation pétrolière off-shore comprennent notamment: la définition d'une politique nationale pour l'emploi des dispersants ; la fixation des normes de rejets dans le milieu; la réalisation d'un état des lieux de l'environnement marin (état zéro) ; l'opérationnalisation du plan POLMAR; l'organisation du contrôle et de la surveillance en mer et à terre; etc. Toutes ces questions seront abordées dans la stratégie (cf. matrice de mesures 2006-2008).

On peut noter que, en plus des forages déjà réalisés, plusieurs concessions ont déjà été accordées dans les eaux mauritaniennes, pour certaines très proches du Banc d'Arguin et on-shore à proximité du fleuve Sénégal et du parc du Diawling. Or, on ignore actuellement les compétences techniques, les préoccupations environnementales et le désir de coopérer des compagnies d'exploitation pétrolière. Aussi, il conviendra, durant la période 2006-2008, d'accélérer le processus de renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre les pollutions marines par hydrocarbure avant le démarrage de l'exploitation pétrolière.

La stratégie 2006-2008 promouvra également d'autres actions en relation avec le contrôle et la diminution de pollutions chroniques, dommageables pour l'environnement marin, en particulier les pollutions liées aux activités industrielles et à la navigation (dégazage, huile de vidange, déchets des usines, etc.).

Afin d'appuyer la mise en œuvre de toutes ces actions, la stratégie 2006-2008 mettra un accent particulier sur le développement d'une capacité minimale d'expertise, de suivi scientifique et de contrôle sur toutes questions relatives aux pollutions marines et littorales, de manière à prévenir les risques et être en mesure, au cas où, à faire appliquer le principe pollueur / payeur. Dans cette perspective, il sera créé une structure nationale (Centre Antipol), capable de répondre au quotidien aux questions liées à la préparation et à l'intervention et de catalyser le processus de renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre les pollutions. Un fonds spécifique d'appui à la prévention et la lutte contre les pollutions aquatiques et littorales, financé par l'Etat (si possible à travers les revenus du pétrole) afin de

garantir l'indépendance du dispositif, sera également mis en place.

2.4. Amélioration de la sécurité et du sauvetage maritimes

Le gouvernement prendra un ensemble de mesures pour améliorer la sécurité maritime.

Dans ce cadre, les dispositions suivantes seront notamment prises:

- . amélioration de différents services (météo marine, balisage, cartes marines, etc.).
- préparation et adoption du plan national de sauvetage des vies humaines en mer.
- préparation, adoption et vulgarisation de différents textes relatifs à la sécurité et au sauvetage en mer

- construction du siège du CCSM à proximité de la plage (meilleur fonctionnement des équipements de communication et rapidité de coordination des interventions en mer)

2.5. ~~Elaboration et exécution~~ Elaboration et exécution d'un programme de formation pour le personnel du ISPS CCSM.

Toutes les dispositions nécessaires seront prises dans les meilleurs délais pour promouvoir l'application du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS). Un document de référence sera produit pour guider l'action publique dans ce domaine. Ce document contiendra notamment les actions suivantes:

- . délimitation des domaines portuaires
- . renforcement des moyens de contrôle et de sûreté en zones portuaires (ex. bornes de contrôle électronique, etc.)
- . préparation et adoption des textes relatifs à l'application du Code ISPS
- . formation et sensibilisation de tous les acteurs intervenant en zones portuaires

sur les dispositions et mesures à prendre dans le cadre de l'application du

TROISIEME AXE STRATEGIQUE: ACCELERATION DU PROCESSUS D'INTEGRATION DU SECTEUR DANS L'ECONOMIE NATIONALE

3.1. Développement des infrastructures

Tant que la Mauritanie ne sera pas dotée d'infrastructures portuaires permettant d'accueillir les captures de la ZEE mauritanienne et d'offrir les services connexes y afférents, et que la question du débarquement des captures n'aura pas été correctement adressée, il sera difficile d'atteindre pleinement l'objectif d'une meilleure intégration du secteur dans l'économie nationale. C'est pourquoi la promotion des infrastructures pour le développement des filières industrielles, notamment créatrices d'emplois à terre, constituera un pilier important de la politique sectorielle 2006-2008.

Cela comprendra notamment la promotion et la réalisation des infrastructures suivantes:

- Concrétisation du projet de création d'un port de pêche pélagique à Nouadhibou ;
- . Extension et équipement des quais du port autonome de Nouadhibou
- . Balisage du chenal d'accès avec acquisition par le PAN d'un bateau baliseur

et

d'un remorqueur

- Enlèvement des épaves qui entravent la navigation et polluent la rade du PAN, et dragage du PAN

Afin de soutenir le développement maîtrisé des pêches artisanales et côtières, les infrastructures suivantes seront par ailleurs programmées:

- Concrétisation du projet de port de pêche artisanale de Tanit
- Extension et équipement de l'EPBR (port de pêche artisanale de Nouadhibou), y compris dragage du plan d'eau, réfection des pontons et digues, mise aux normes des équipements
- Désenclavement du littoral à travers la construction de bretelles pour faciliter l'accès au littoral à partir de l'axe routier Nouakchott-Nouadhibou
- Construction de deux débarcadères au niveau des pôles de développement de la zone sud en cours d'aménagement (Tiguent et PK 144)
- Aménagement de quais dédiés spécifiquement à la pêche côtière à Nouadhibou

En parallèle, le Ministère mettra en place une structure chargée du suivi et de la maintenance des infrastructures existantes.

3.2. Promotion des produits de la pêche

Dans ce cadre, le Gouvernement mauritanien continuera d'apporter une attention particulière à la promotion de la qualité des produits de la pêche, en particulier les produits destinés aux marchés européens et asiatiques.

La question de la mise aux normes sanitaires en matière d'hygiène et de salubrité des produits de pêche demeurera ainsi une question centrale, aussi bien en ce qui concerne les établissements publics concernés que les entreprises privées. C'est ainsi que le laboratoire d'analyses en cours de création à Nouakchott sera rendu opérationnel, qu'un programme régional d'appui à la mise aux normes avec l'Union Européenne sera développé, et qu'un programme de renforcement des capacités commerciales sera mis en œuvre.

Il sera également envisagé d'apporter une réponse satisfaisante à un problème récurrent et souvent évoqué par l'ensemble des parties prenantes dans la pêche, s'agissant du besoin de distinguer clairement d'un point de vue institutionnel la fonction de contrôle et de délivrance des agréments de la fonction d'appui à la mise en conformité des usines. Une réflexion pourrait également être initiée sur l'opportunité de détacher le département du DVIS de l'IMROP dont le mandat devrait principalement concerner la recherche.

Les orientations suivantes permettront également de contribuer à une meilleure promotion des produits d'exportation et à anticiper sur les changements à venir des conditions de marché:

- Incitation des opérateurs privés à s'engager dans la transformation des produits en leur fournissant les conseils et l'encadrement nécessaires,
- Amélioration constante des normes sanitaires et de la traçabilité des produits afin de réussir l'accès aux marchés d'exportation devenus de plus en plus exigeants dans ce domaine
- Poursuite de la démarche d'accréditation de la Mauritanie pour l'exportation de mollusques bivalves vers les marchés européens
- Mise aux normes sanitaires du marché au poisson de Nouakchott,

r.

r

•

- Mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux usées dans les zones industrielles de Nouadhibou et de Nouakchott
- Aménagement de sites adéquats pour la transformation artisanale et prévenir le développement anarchiques de ces sites
- Promotion de partenariats techniques et commerciaux avec des opérateurs privés étrangers,
- Mise en place d'un système approprié de financements pour les opérateurs de l'aval de la filière,
- Réalisation d'études stratégiques destinées à préparer la fin du régime commercial préférentiel dont bénéficient les pays ACP (la voie de l'écolabellisation des produits sera privilégiée)
- Création d'un centre de promotion des produits de la pêche

Par ailleurs, il conviendra de réaliser une étude du système de commercialisation des produits de la pêche en Mauritanie, et de promouvoir la ratification dès que possible de la Convention TIR relative aux transports routiers afin de faciliter la distribution des produits de la pêche à l'exportation par voie routière.

3.3. Soutien au développement maîtrisé des pêches artisanales et côtières

L'exercice de planification du développement et de l'aménagement des pêches artisanales aboutira au plus tard au courant du premier trimestre 2006 avec l'adoption du P ADP AC. Le PADPAC se présentera, d'une part, comme un processus de suivi et d'encadrement du développement des P AC permettant d'assurer la cohérence et la synergie des actions publiques en faveur du sous-secteur. Cela aura pour objet de faciliter la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries (poulpe notamment dans l'immédiat). D'autre part, le P ADP AC se présentera comme un cadre de référence permettant de promouvoir des actions cohérentes pour un développement durable des pêches artisanales et côtières.

C'est ainsi que ce premier sous axe comprendra les actions suivantes, complémentaires à celles déjà énoncées dans les actions relatives aux plans d'aménagement des pêcheries du poulpe et de la crevette et au développement des infrastructures:

- . Amélioration des conditions régissant l'exercice et l'organisation de la pêche artisanale (achèvement de l'opération d'immatriculation, application stricte du système de licence, zonage, dispositions du code de la marine marchande relatives à la pêche artisanale, etc.)
- . Diversification des pêches artisanales et côtières: pêche responsable sur la crevette côtière, pêche responsable sur les praires (dans la perspective de l'accréditation pour l'exportation de coquillages vers les marchés européens)
- . Réalisation d'une étude permettant de disposer d'une vision stratégique pour un développement maîtrisé des pêches artisanales et côtières, en veillant à son articulation cohérente avec les politiques d'aménagement des pêcheries et de promotion de la pêche industrielle
- . Etude de la possibilité d'assouplir le dispositif réglementaire pour la délivrance des licences pour la pêche artisanale en fonction des contraintes d'exploitation (nombre de marins embarqués, puissance motrice, etc.)

3.4. Développement des filières industrielles

En plus de la promotion d'infrastructures permettant d'augmenter les capacités de débarquement et de traitement du poisson dans les ports mauritaniens, d'autres actions seront engagées afin de promouvoir le développement des filières industrielles, en veillant à la cohérence de l'ensemble de ces actions avec les plans d'aménagement des pêcheries.

Ces actions concerneront notamment:

- . L'appui à la mauritanisation des équipage des flottilles à travers le renforcement et l'application des dispositions réglementaires relatives à l'embarquement des marins mauritaniens sur les navires étrangers ou mixtes, en particulier les officiers (dans un souci de faciliter le transfert de technologie et de savoir-faire)
- La réalisation d'une étude pour l'identification et la mise en place de systèmes de financements appropriés pour le secteur
- . La promotion de la diversification des pêches industrielles vers les pêcheries pélagiques
- . La promotion du principe de la préférence nationale pour l'accès aux ressources, en veillant à préserver l'intérêt général
- . L'identification de possibilités de diminuer la pression fiscale sur les consommations intermédiaires (ex. carburant, électricité)
- . La recherche de solutions pour le problème des petits chalutiers glaciers de type Mabruka

3.5. Promotion de l'emploi dans le secteur

Le gouvernement poursuivra les efforts afin d'accroître le nombre et la qualité d'officiers mauritaniens aptes aux fonctions de commandement par la création d'une nouvelle filière d'officiers de pont et de machines de l'ENEMP. L'accent portera sur la mauritanisation des postes à bord, grâce à la formation d'officiers de pont de 2^{me} classe, d'officiers mécaniciens de 2^{ème} classe, d'ouvriers mécaniciens et d'électromécaniciens.

Afin de donner à ses diplômés un label international, l'ENEMP devra par ailleurs se conformer aux dispositions des conventions STCW (Standard of Training Certification and Watch Keeping). Il y a lieu dans ce cadre de recycler 2.400 marins (sur les 8.000 inscrits maritimes détenteurs de livrets et non qualifiés).

Pour les besoins spécifiques de la pêche artisanale et côtière, il est prévu de former et de recycler plusieurs centaines de personnes à l'ENEMP et dans les centres de formation du PDPAS, en fonction des besoins qui auront été identifiés au préalable lors d'enquêtes conduites en étroite concertation avec la profession.

Dans la perspective du débarquement des captures en Mauritanie, des programmes de formations adéquats seront également identifiés et mis en œuvre pour soutenir l'emploi à terre dans le secteur de la valorisation du poisson. Un accent particulier sera accordé à l'insertion des femmes dans les activités du secteur.

La stratégie 2006-2008 abordera également la question de l'organisation de la consignation, conformément aux textes en vigueur.

Enfin, il s'avère que le secteur est confronté aujourd'hui à des problèmes sociaux, à la fois d'ordre conjoncturel (baisse des rendements suite à la surexploitation, hausse du prix de l'énergie, faible valorisation des produits, etc.) et d'ordre structurel, notamment en ce qui

concerne la nécessité de revaloriser le statut social des travailleurs. Il y a donc besoin d'accompagner le traitement social et économique de ces problèmes. C'est dans ce contexte que la stratégie 2006-2008 comprendra les actions suivantes:

- . Signature d'une convention collective entre les syndicats des gens de mer et les partenaires sociaux, notamment la FNP
- . Promotion de la création d'une caisse de solidarité des gens de mer (retraite, chômage, indemnités en cas d'accidents, etc.)

3.6. Développement du transport maritime

Des assises nationales sur les transports maritimes seront organisées afin d'encadrer l'activité importante des transports maritimes, et le conseil des chargeurs mauritaniens sera actualisé en prévision des résultats de l'étude stratégique de la Banque Mondiale sur les transports.

Par ailleurs, la ligne maritime Tanger - Nouakchott - Dakar sera mise en service.

3.7. Appui à la réhabilitation des plans d'eau et au développement de la pisciculture

en milieu continental

Le MPEM a lancé en 2005 une série de consultations destinées à identifier des actions dans le domaine des pêches continentales et de l'aquaculture, en plus des activités courantes conduites par le MPEM en matière de formation des pêcheurs sur les plans d'eau de Kankossa et de Foug Gleita.

C'est ainsi qu'un programme pilote d'appui à la réhabilitation des plans d'eau et au développement de la pisciculture en milieu continental, sera finalisé dans le contexte, plus global, de la lutte contre la pauvreté et de la sécurité alimentaire dans la région du fleuve. Ce programme devra prévoir des expérimentations destinées à la fois à augmenter la productivité naturelle des plans d'eau et à développer des systèmes de production aquacole adaptés en milieu rural, notamment dans les zones de périmètres irrigués.

La mise en oeuvre de ce programme dans le cadre de la stratégie 2006-2008 reposera notamment sur le développement de mécanismes de collaboration avec d'autres départements ministériels et les partenaires intéressés.

QUATRIEME AXE STRATEGIQUE: RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR

4.1 Renforcement des capacités administratives

Le renforcement des capacités administratives reposera sur un renforcement des ressources humaines, des moyens logistiques et des moyens financiers qui soit à la hauteur des ambitions de la stratégie 2006-2008 qui vise à instaurer de nouveaux modes de gouvernance dans la pêche pour une gestion durable des ressources halieutiques et environnementales et une meilleure intégration de la pêche dans l'économie nationale.

Les axes du renforcement des capacités administratives s'articuleront notamment autour des points suivants:

- Renforcement des capacités de l'administration centrale et de terrain pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries
- Renforcement des capacités de l'administration en matière de suivi et gestion du secteur: recouvrement des droits d'accès, système d'immatriculation, registre des navires, système de licence
- Renforcement des capacités de l'administration pour une meilleure gouvernance littorale et environnementale (ex. création d'un centre Antipol)
- Consolidation des mécanismes de participation de la profession et de la société civile dans l'aménagement, avec notamment la dynamisation du Conseil national consultatif pour l'aménagement et le développement des pêcheries
- Développement des partenariats entre l'IMROP et la profession pour la conception et la mise en œuvre de programmes de recherche en appui à l'aménagement et au développement d'une pêche responsable en Mauritanie
- Formation et recyclage des cadres de l'administration
- Développement de mécanismes réguliers de concertation entre le MPEM et ses partenaires au développement
- Création d'un comité de suivi-évaluation de la stratégie sectorielle

4.2 Développement d'un système d'information sur les pêches

Le développement d'un système de suivi des pêches performant constituera également un axe fort de la stratégie sectorielle. L'absence d'un tel système constitue en effet aujourd'hui un problème sérieux pour un développement durable et responsable des pêches et pour une meilleure transparence dans la gestion du secteur. Or cela est une condition essentielle pour une bonne gouvernance dans les pêches, et ce dans l'intérêt général de toutes les parties prenantes dans la pêche.

Le développement d'un système de suivi des pêches reposera notamment sur :

- . le déploiement du nouveau Système de suivi statistique des pêches artisanales et côtières (SSP AC) conçu par l'IMROP
 - l'élaboration d'un Système de suivi pour les pêches industrielles (SSPI)
 - la réhabilitation du programme d'observation scientifique
 - l'amélioration des systèmes d'information au sein du MPEM, y compris à travers la création d'un observatoire économique
 - le développement de mécanismes d'échange d'informations d'ordre économique entre le MPEM et les opérateurs privés du secteur
 - le développement d'outils de communication sur le secteur des pêches et sur sa gestion

4.3 Renforcement des mécanismes de coopération sous-régionale dans le secteur des pêches et de l'économie maritime

Les actions visant au renforcement de la coopération sous-régionale dans le secteur seront poursuivies et renforcées. Cela se justifie pour de multiples raisons, dont notamment:

- . la nécessité de mutualiser certains coûts de la recherche halieutique avec les pays voisins (ex. sélectivité des engins, évaluation des stocks partagés)
- la nécessité de prévoir des mécanismes de coopération pour l'aménagement des ressources partagées (ex. mullet, petits pélagiques)
- la nécessité de partager les expertises et les enseignements en matière de gestion des pêches avec les pays de la sous-région

- la dimension sous-régionale à prendre en compte dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les pollutions marines
- les opportunités existantes en matière de partenariat entre les opérateurs privés du secteur, en particulier dans le domaine de la valorisation et de la commercialisation des produits de la pêche

Chaque institution concernée par le secteur sera ainsi encouragée à appuyer des actions en faveur du développement de la coopération sous-régionale. Cela reposera notamment sur l'utilisation des mécanismes de coopération existants comme la Commission sous-régionale des pêches (CSRP) et le COPACE.



TROISIEME PARTIE: MATRICE DES MESURES POUR LA PERIODE 2006-2008
ET INDICATEURS DE SUIVI/MOYENS DE VERIFICATION

MATRICE DES MESURES 2006 -2008

AXES STRATEGIQUES
I- Amélioration de la
Gouvernance dans les
pêches

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS À REALISER	CALENDRIER	IRESPONSABLES 1	INDICATEURS DE SUIVI MOYENS VERIFICATION	
11 - Améliorer la Connaissance des Ressources halieutiques 111 - Développement de l'évaluation des stocks	1111'- Evaluer les stocks des principales ressources <u>halieutiques</u>	Permanente	IMRO P	.Rapports d'évaluations	
	1112'- mener des programmes de recherche pour améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie des principales espèces	Permanente	IMRO P	.Rapports sur les résultats des programmes de recherche	
	1113'- Analyser l'influence des facteurs <u>hydro climatiques sur la dynamique des ressources</u> 12006-2007	1114'- Evaluer l'impact de la pêche sur les écosystèmes par le développement d'une approche <u>éco systémique</u>		IMRO P	.Publications
	1115'-Faire une description de l'hydrodynamique des écosystèmes littoraux clés (delta, banc d'Arguin, Baie <u>du levrier</u>)	2007 12007		IMROP	.Rapport
	1116'- Mettre en place un programme de modélisation hydrodynamique			IMROP	.Rapport descriptif
			2007	IMROP	.Rapports (suivi et évaluation)
	1117- Mettre en place un système de suivi et de <u>surveillance de la qualité des milieux et des produits</u> 12006	1121'- Répondre aux sollicitations de l'administration sur les points spécifiques par des programmes de <u>recherche adaptés</u>	Permanente	IMROP	. <u>Rapports (suivi et évaluation)</u> .Programmes de recherche élaboré pour répondre aux besoins de l'Administration
		1122'- faire un rapport annuel de l'état des principales ressources ainsi que des recommandations spécifiques		IMROP	.Edition de rapports annuels
		1123'- Déterminer l'effort de pêche annuel pour les <u>espèces objet d'un plan d'aménagement spécifique</u> 1124 - Organiser le GT IMROP sur l'évaluation des <u>stocks et l'aménagement des pêcheries</u>	2006-2007	IMROP	.Tableau d'effort de pêche
		1125- Etudier l'opportunité de programmer deux arrêts biologiques dynamiques de deux mois chacun, des pêcheries céphalopodières et chaluhières de fond.	déc-06	IMROP	. Rapport GT disponible
113 - Consolidation du développement institutionnel de l'IMROP		2 Trim 2006	IMROP	.Rapport disponible	
	1131 - Mettre en place un <u>système d'information</u>	2006 et 2007	IMROP	.Système d'information accessible	

	1132'-Mettre à niveau les chercheurs par la formation continue	Permanente	IMROP	.Nombre de bourses octroyées
	1133'- Adopter un statut de la recherche océanographique	3Trim.2006	MPEM/IMROP	.Décret adoptant le statut de la recherche
<i>12 - Aménagement des pêcheries</i>				
<i>121- Amélioration des mesures techniques de l'aménagement</i>				
	1211'- Réaliser un audit du zonage actuel de la pêche	2Trim.2006	IMROP/DSPCM/DARH	.Rapport d'audit
	1212- Redéfinir un zonage de la pêche en tenant compte de la typologie des flottilles	2006	DARH/DPI/DPACI	.Rapports d'ateliers de concertation;
	1213'- Définir une réglementation des engins de pêche en tenant compte du taux d'armement	2006	IMROP/DSPCMIDARH/DPI/DPAC	.Décret d'application modifié
	1214'- Introduire et vulgariser de nouvelles techniques de sélectivité pour les pêcheries (crevettes, démersaux, petits pélagiques",)	2006	DARH/IMROP	.Des ateliers de vulgarisations des engins de pêche sélectifs sont réalisées
	1215-Mener des campagnes d'expérimentation comparatives des maillages de 60 et 70 mm pour la pêche de fond	1 Trim 2006	IMROP/FNP	.Rapport de campagne
	1216- Mener des campagnes expérimentales sur la taille des produits après que ceux-ci ont subi une transformation (éviscéré et autres)	1 Trim 2006	IMROP/FNP	.Rapport de campagne
	1217- Organiser des ateliers et des séminaires de sensibilisation des communautés de pêcheurs sur la nécessité d'une participation effective à la gestion durable des ressources halieutiques	2 Trim 2006	DARH/PPAPPZC	.Ateliers et séminaires organisés
<i>122- promotion du plan d'aménagement de la pêche de la poulpe</i>				
	1221- Adopter le plan du poulpe	Hrim 2006	DARH/MPEM	.Décision d'adoption par le Conseil des ministres
	1222- Mettre en place une fonction de suivi, de mise en œuvre et de révision annuelle du plan poulpe	1 Trim 2006	DARH/IMROP/DPI	.Commission désignée et opérationnelle et PV de réunions
	1223- Développer les capacités de recherche pour l'aménagement	2 Trim 2006 continu	MPEM/IMROP	.Projet évaluation prévisionnelle mis en œuvre
	1224- Développer les systèmes de suivi des statistiques en temps réel	2006	DARH/IMROPIDSPCM/DPI/DPAC	.Système construit et fonctionnel
	1225- Définir des Points de Débarquement Améliorés pour la pêche artisanale	2006	DPACIDARH	.Note de service établissant les PDAs
	1226- Mettre en œuvre le processus d'ajustement des capacités de la pêche industrielle	2006	DARH/DPI/DPACI IMROP	.Rapport d'étape
	1227- Réaliser une étude d'opportunité de passage			

123- promotion du plan d'aménagement de la pêche de crevette	1231- Finaliser et valider le plan d'aménagement des pêcheries crevettières	1 Trim 2006	MPEM/FNP/ONGs	.Rapports d'ateliers de finalisation et de validation
	1231- adopter le plan d'aménagement des pêcheries crevettières	3 Trim 2006	CCNDAP/DARH	.PV réunions et décision d'adoption par le Conseil des ministres
	1233- Améliorer l'information scientifique concernant les pêcheries	Permanente	IMROP	.Rapports et notes techniques
	1234- Développer un programme de recherche sur la sélectivité des engins	1 Trim 2006	IMROP	.Programme élaboré
	1235- Promouvoir des techniques de pêche responsable sur la crevette côtière	1 Trim 2007	DARHIIMROP	.Ateliers de sensibilisation et de vulgarisation
124- Ajustement des capacités de pêche	1241 - Elaborer des plans d'aménagement pour les pêcheries de mullet, de courbines, de petits pélagiques, de démeseaux, etc.	4 Trim 2006	DARH/IMROP	.Des plans d'aménagement sont élaborés
	1242'-Définir un système approprié pour l'attribution des quotas pour la pêche pélagique	1 Trim 2007	DARH/DPIIIIMROP	.Un système d'attribution des quotas pélagique est défini
	1243'- Attribuer le surplus des quotas non affectés dans le cadre d'accords de pêche	4 Trim 2006	DPI	.Des accords de pêche sont conclu
	1244'- Réduire la pression sur la pêche céphalopodières par un redéploiement de la flotte nationale vers d'autres pêcheries	2006	DARHIDPIIDAPC/FN P	.Rapport diagnostic et avis du CCNADP est disponible
	1245 - Mettre en place un programme d'appui à l'ajustement des capacités de la pêche industrielle partie de la flotte nationale vers la pêche pélagique	1 Trim 2007	MPEMIDPIIDPACI DARH	.Programme d'ajustement établi et adopté
125- Régulation de l'accès à la ressource	1251'- Mener une étude pour la détermination des redevances par pêche en fonction de "état des stocks et de son importance économique	4 Trim 2006	DARHDPIIDPAC	.Une réglementation définissant les redevances de pêche est disponible
	1252'- Définir les conditions pour battre pavillon mauritanien	2 Trim 2006	DMM	.Les conditions pour battre pavillon mauritanien sont clairement définis
	1253'- Définir un système de certification des documents des navires sur la base de conventions ratifiées par la Mauritanie	2 Trim 2006	DPIIDMM	.Un système de certification des documents est défini
	1254'- Consoliderer le système de recouvrement du droit d'accès par un suivi régulier del'activité des navires	1 Trim 2006	DPIIDPAC/DSPCM	.Tous les navires ayant pêchés paient le droit d'accès
	1255- Finaliser et adopter le plan d'aménagement pour la pêche artisanale et côtière	3 Trim 2006	DARH/DPACIIMROP	.Le plan d'aménagement de la pêche artisanale et côtière est adopté
	1256- Finaliser l'immatriculation des embarcations de laPAC	1 Trim 2006	DPAC/DMM	. Registre d'immatriculation

		1258- Geler l'effort de pêche pour les stocks sur-exploités	janv-06	MPEM/DPI/DPACI DARH	.Note de service disponible
		1259- Définir de façon claire les procédures d'accès à la ressource pour les stocks non sur-exploités	janv-06	MPEM/DPI/DPAC	.Circulaire disponible
	126- <i>Adaptation du cadre juridique et institutionnel</i>	1261- Révision des textes réglementaires sur la pêche	mars-06	DARH/MPEM	.Code révisé disponible
		1262'- Mettre en place un fichier des navires et embarcations en activité dans la ZEE mauritanienne	févr-06	DPI/DPAC/DMM/DR M	.Le fichier est disponible
	13- <i>Renforcement de la surveillance des pêches</i>	131- Création d'un corps de contrôleurs assermentés	juin-06	DSPCM/DMM	.Un corps de contrôleurs fonctionnel
		132- Révision du décret des primes d'intéressement	févr-06	DSPCM/Cabinet	.Primes créées par décret
		133- Elaborer un code de procédures de contrôle	févr-06	DSPCM	.Document élaboré et diffusé
		134- Améliorer le VMS	juin-06	DSPCM	.VMS opérationnel
		135- Former des Chefs de Quart dans le domaine informatique	févr. -06	DSPCM	.Chefs de Quarts capables de traiter des fichiers informatiques
		136- Former 30 nouveaux contrôleurs	mars-06	DSPCM	.Contrôleurs formés
		137- Acquisition de deux vedettes de 20 m	déc-06	DSPCM	.Vedettes disponibles
		138- Acquisition de 3 stations radar	déc-06	DSPCM	.Stations fonctionnelles
		139- Remise en état de la vedette Yacoub O, Rajel	déc-06	DSPCM	.Vedettes disponibles
		140- Réhabiliter la mission des contrôleurs (assermentés)	2Trim.2006	DSPCM	.Statut organisant le corps des contrôleurs
		141- Introduire le journal de pêche électronique pour l'ensemble des flottilles industrielle et côtière	2006	DSPCM	.Journal de pêche électronique disponible
	14- <i>Développement des mécanismes de concertation avec les partenaires</i>	1401- Renforcer les mécanismes de concertation et de coopération existants, notamment à travers le Conseil national consultatif des pêches	Permanente	MPEM	.PV réunions et ateliers de concertation
		1402- Faire l'état des lieux des connaissances scientifiques concernant le Banc d'Arguin	1 Trim 2007	IMROP/PNBA	.Rapport de consultation
		1403- Promouvoir un processus de réflexion pour une meilleure intégration des AMP dans la politique sectorielle	1 Trim 2007	IMROP/PNBNDARH	.Ateliers de réflexion organisés
11- Amélioration de la Gouvernance Littorale il j1,lir2DWII'J1.Îta.1i		1404- Informer et sensibiliser sur la politique d'aménagement des ressources en vue de son intégration dans les accords de pêche futurs	1 Trim 2006	MPEM	. La nouvelle stratégie est présentée à l'UE ainsi qu'une évaluation de l'accord en cours
	21- <i>Mise en place du code de l'Inffonnementmarin</i>	211- Finaliser le code de l'environnement marin	févr-06	DMM	.Loi est adopté
		212- Adopter le code de l'environnement marin	mars-06	DMM	Proiets de textes élaborés

	214- Adopter les textes d'application de l'environnement marin	2 Trim 2006	OMM	.Textes d'application adoptés	
<i>22- Promotion de la démarche PDALM (Plan d'aménagement du littoral mauritanien)</i>	221- Adopter l'avant projet de PDALM au niveau du Comité Interministériel	2 Trim 2006	Cabinet/OMM	.Loi du littoral adoptée	
	222- Adopter le projet de PDALM en Conseil des Ministres	2 Trim 2006	Cabinet/OMM	.Texte adopté	
	223- Elaborer et adopter une loi littorale	2 Trim 2006	Cabinet/OMM	.Texte adopté	
	224- Préparer une DAL spécifique à Nouadhibou (gestion de la Baie du Repos) et une autre DAL spécifique à Nouakchott (risques d'inondations)	2 Trim 2006	OMM	.DAL mise en place	
	225- Renforcer les capacités de l'Administration en planification côtière:				
	- Développer des systèmes de suivi et de veille littorale	1 Trim 2006	OMM	.Système de suivi mis en place	
	- suivre la mise en œuvre du PDALM	1 Trim 2006	OMM	.Texte adopté	
	- Institutionnaliser l'observatoire du littoral	1 Trim 2006	OMM	.PV commission	
	226- Associer d'avantage la société civile notamment la profession pêche au processus du PDALM	2 Trim 2006	Cabinet/OMM	.Cadre de concertation créé	
	227- Adopter les textes réglementaires interdisant le prélèvement du sable sur le DPM	2 Trim 2006	Cabinet/OMM	.Texte adopté	
	228- Créer une police du littoral	2006	OSPCM/OMM	.Structure créée	
	229- Promouvoir la création d'un parc national à Chatt-Boul	2007	MPEM	Textes adoptés	
	<i>23- Renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre les pollutions marine</i>	231- Elaborer une politique nationale sur l'utilisation des dispersants	2 Trim 2006	OMM	.Etude réalisée et texte adopté
		232- Elaborer un projet de plan POLMAR Terre	1 Trim 2006	OMM	.Projet adopté
		233- Définir les normes de rejets dans le milieu liés à l'exploitation pétrolière	2 Trim 2006	OMM	.Normes définies
234- Réglementer les vidanges en mer		3 Trim 2006	OMM	.Mécanismes de contrôle des rejets	
235- Réaliser un état des lieux de l'environnement marin état "zéro"		1 Trim 2006	OMMIIMROP	.Etude réalisée	
236- Faire une étude sur l'opportunité de créer un Comité interministériel antipol		1 Trim 2006	OMM	.Mise en place POLMAR	
237- Ajuster les plans POLMAR		2006-2007	OMM	.Plan POLMAR ajusté	
238- Préparer les plans d'urgence spécifiques dans le cadre du plan POLMAR : - ports, zones sensibles (parcs et réserves), autres zones du littoral, zone du fleuve Sénégal		4 Trim 2006	OMM	.Plans élaborés	
239- Valider et approuver les documents et textes					

	- plan POLMAR mer et terre	2 Trim 2006	OMM	Plans adopté
	-politique nationale d'emploi des dispersants	2 Trim 2006	OMM	Texte adopté
	- textes portant création d'un centre antipollution	2 Trim 2006	OMM	Texte adopté
	- textes relatifs aux normes sur les rejets	2 Trim 2006	OMM	Texte adopté
	- textes relatifs aux zones d'exclusion autour des plateformes	2 Trim 2006	OMM/DPI	Texte adopté
	- plans d'urgence spécifiques	4 Trim 2006	OMM	Plan adopté
	2310- Créer un centre Antipol	3 Trim 2006	MPEMIDMM	Centre créé et opérationnel
	2311- Créer un fonds spécifique Antipol financé par l'état	4 Trim 2006	DMM	Fond disponible
	2312- Contrôler et diminuer les pollutions chroniques liées aux huiles de vidanges:			
	-installer des réceptacles des huiles de vidange des ports	2 Trim 2007	OMM/Ports	Réceptacles installés
	-élaborer et adopter des textes obligeant les navires à décharger dans ces réceptacles	2 Trim 2007	OMM	Textes adoptés
	-assurer le contrôle en routine de cette mesure	2 Trim 2007	OMM	Contrôles assurés
	2313- Faire une étude sur les moyens de contrôler les pollutions générées par les usines de traitement du poisson	2 Trim 2006	OMMIO3P/IMROP	Rapport
	2314- Faire une étude sur les moyens de contrôler les pollutions liées au dégazage des citernes	3 Trim 2006	OMM	Rapport
	2315-Définir les besoins minimaux en moyens de lutte à terre en cas de pollution du littoral	2° Trim 2007	OMM	Plan POLMAR
	2316- Acquérir les moyens minimaux de lutte à terre en cas de pollution du littoral	2007	OMM	Plan POLMAR
	2317- Mettre en place un système d'alerte précoce aux marées noires	1 Trim 2006	OMM	Système d'alerte mis en place
	2318'- Mise en œuvre de la convention d'assistance entre le département et le Cèdre dans le cadre du POLMAR,	Permanent	Cabinet	Rapport de mission disponible
24- Renforcement de la sécurité maritime et du sauvetage en mer	2319'- Equipement des ports de Nouakchott et de Nouadhibou en matériel de lutte contre la pollution niveau 1	1 Trim 2006	OMM	PV de réception
	241 '- Créer un service météo marine	3 Trim 2007	OMMIOSPCM	Structure créée
	242'- Actualiser les cartes marines	3 Trim 2006	OMM/OSPCM	Cartes réalisées
	243- Adopter des décrets sur les zones et catégories de navigation et sur la réglementation et la sécurité des navires	1 Trim 2007	OMM	Textes adoptés
	244'- Mettre en place les moyens de fonctionnement de la Cellule Enquêtes-Accidents	1 Trim 2006	OMM	Moyens mis en place

25- Mise en œuvre du code ISPS

III- Intégration à l'économie nationale

31- Développement des infrastructures

246- Réaliser une étude sur la sécurité maritime	11 Trim2007	IOMM	<u>I.Etude</u> disponible
247'- Finaliser et adopter un plan national de sauvetage en mer	11 Trim 2006	1 CCSM/OMIDSPCM	1.Plan adopté
248'- Adopter le décret de mise en œuvre des moyens de l'Etat pour les opérations de recherche et de sauvetage en mer	11 Trim 2006	ICCSM	I.Decret adopté
249'- Elaborer un programme de formation pour le personnel du CCSM	1 Trim 2006	CCSM	.Personnel formé
250- Construire un siège approprié pour le CCSM	4 Trim 2007	CCSM	.Siège construit
251 '- Prendre les dispositions réglementaires pour l'application du code ISPS	janv-06	OMM	.Décret d'application élaboré et adopté
252'- Mettre à profit l'expérience d'autres pays dans le cadre de la mise en œuvre du code ISPS	1 Trim 2006	OMM	.Voyages d'études effectués et rapports de missions
311'- Rechercher le financement pour la construction du port de Tanit	1 Trim 2006	MPEM/PASP	.Requête de financement introduites auprès des bailleurs de fonds
312'- Rechercher le financement pour l'exécution de l'extension et l'équipement des quais du PAN	2006-2007	PAN	.Financement acquis
313'- Acquérir un bateau baliseur et un remorqueur au profit du PAN	2006-2007	PAN	.PV de réception provisoire des navires
314'- Réfectionner les pontons et digues de "EPBR	12006-2007	IEPBR	<u>I.PV</u> de réception des travaux
315- Rechercher le financement pour l'exécution de l'extension, l'équipement et la mise aux normes de l'EPBR	12006-2007	IEPBR	I.Financement acquis
316'- Elaborer une étude de faisabilité des quais dédiés à la pêche côtière à Nouadhibou	<u>12007</u>	<u>IMPEM</u>	<u>I.Etude</u> disponible
317'- Réaliser une étude de faisabilité pour la construction d'un port à N'Diogo	4 Trim 2006	MPEM	.Rapport d'étude
318- Construire un siège adapté pour la DRM	2 Trim 2007	MPEM	.Siège construit
319- Baliser le chenal d'accès du PAN	3 Trim 2006	PAN/MPEM	.Chenal d'accès balisé
3110- Procéder à l'enlèvement des épaves dans la rade de Nouadhibou	4 Trim 2006	PAN/MPEM	. Rapport de constat des enlèvements d'épaves
3111- Construire des bretelles d'accès le long du littoral	12008	IMPEM	<u>ora</u> accessible
3112- Construire deux débarcadères à Tiguet et PK144	12 Trim 2007	IMPEM	I.PV de réception des ouvrages
3113 - Rechercher le financement pour la construction d'un port de pêche pélagique à Nouadhibou	12006-2007	IMPEM	I.Financement disponible

	3114- Mettre en place une structure chargée du suivi et de la maintenance des infrastructures existantes	2 Trim 2006	MPEM	.Structure créée
32- promotion des produits de la pêche	321 '- Elaborer des réglementations sur les conditions minimales d'hygiène et de salubrité applicables aux pirogues et à leur produit	2006	D3P/DPAC/IMROP	.Réglementation est disponible
	322'- Reviser le manuel de procédure de 1997 concernant l'inspection des produits de pêche	2006	D3PIIMROP	.Le manuel révisé est disponible
	323'- Elaborer des fiches d'inspection pour la mise en place d'une base de donnée en matière d'analyse et d'évaluation pour la maîtrise et la gestion des risques	2006-2007	D3P/IMROP	.La base de donnée est fonctionnelle
	324'- Mettre en place une structure d'assistance et de conseil en matière d'hygiène et de salubrité et de salubrité en vue de l'entrée en vigueur de la traçabilité des produits de la pêche	2006	D3PIIMROP	.Le cadre est opérationnelle
	325'- Sensibiliser les acteurs sur les normes d'hygiène	2006	D3PIDPACIIMROP	.Des ateliers sont organisés
	326'- Effectuer des tournées sur tout le littoral pour la sensibilisation sur les normes d'hygiène	2006-2007	DPAC/D3P/IMROP	.Rapport de mission disponible
	327- Rendre opérationnelle laboratoire d'analyse de Nouakchott	2006	IMROP	.Laboratoire opérationnel
	328- Contribuer au programme régional d'appui à la mise aux normes (Projet ACP)	1 Sem 2006	IMROP	.Contribution effective
	329- Mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités commerciales	2006	MPEM/FNP/D3P	.Rapports d'activités
	330- Promouvoir la ratification de la convention TIR	2006	MPEMIMTE	.Convention TIR ratifiée
	331- Faire une étude sur l'amélioration de l'environnement institutionnel relatif à la qualité	3 Trim 2006	MPEM	.Rapport d'étude disponible
	332- Mettre aux normes sanitaires le marché de poisson de Nouakchott	2006	MPEM	.Marché mis aux normes
	333- Mettre en place un réseau d'assainissement des eaux usées dans les zones industrielles	1 Trim 2007	MPEM	. Réseau opérationnel
	334- Aménager des sites adéquats pour la transformation artisanale	3 Trim 2006	MPEM	.Sites aménagés
	335- Promouvoir des partenariats techniques et commerciaux avec des opérateurs privés étrangers	3 Trim 2006	MPEM	.Rencontres organisées
	336'- Initier un processus d'écolabellisation des produits mauritaniens	2006-2007	D3P/IMROP	.PV disponibles
	337- Assurer la mise aux normes sanitaires des			

	338- Formation d'ONGs sur les techniques de transformation et de conservation des produits de pêche	1Trim 2006	ENEMP	. Rapports de formation
	339-Faire aboutir la démarche d'accréditation pour l'exportation des mollusques bivalves	1T2007	IMROP	Agrément obtenu
	340- Explorer des marchés pour l'exportation des praires	2006-2007	D3P/FNP	.Marchés identifiés
	341- Restructurer l'IMROP pour séparer les missions d'encadrement et de conseil de celle du contrôle d'hygiène et de salubrité des produits	2Trim.2006	MPEMIIMROP	.Décrets réorganisant l'IMROP
	342- Créer un Centre de promotion des produits de la pêche	1Trim.2007	DPPP	Textes approuvés
	343- Faire une étude sur les systèmes de commercialisation des produits de la pêche en Mauritanie	1Trim.2007	DPPP	Textes approuvés
33- Développement de la PAC	331- Finaliser et approuver le projet PADPAC	1Trim 2007	DPAC/DRM	.Rapport PADPAC finalisé
	332- Appliquer un système de licence adapté	1Trim 2006	DPAC/DRM	Délivrance systématique de licence-rapports
	333- Etudier l'opportunité de réviser certaines dispositions du code des pêches relative à la PAC	1Trim 2006	DPAC/DRM	.Nouvelles dispositions promulguées
	334- Accompagner la diversification des pêches artisanales et côtière:			
	- Recherche et développement pour une pêche responsable sur les crevettes	2006/2007	DPAC/IMROP	.Rapport sur la pêche
	- Recherche et développement pour une pêche responsable sur les praires	2006/2007	DPAC/IMROP	.Rapport sur la pêche
	- Recherche et développement pour une pêche responsable sur les petits pélagiques	2006/2007	DPAC/IMROP	.Rapport sur la pêche
	- Réaliser une étude pour définir une vision stratégique pour le développement maîtrisé des PAC	3 Trim 2006	MPEM	.Etude disponible
	- Renforcer la base de données sur la pêche artisanale	2006/2007	DPAC/IMROP	.Rapport sur les acquisitions
34- Développement des filières de pêche	341- Renforcer les dispositions réglementaires sur l'embarquement des marins mauritaniens	3 Trim 2006	DMM/DRM	.La base de données est fonctionnelle
	342- Promouvoir le principe de la préférence nationale pour l'accès aux ressources	2006/2007	MPEM	principe appliqué
	343- inclure dans l'accord futur des dispositions de nature à exiger des débarquements croissants des captures à Nouadhibou	1 Sem 2006	MPEM	.Un accord est conclu
	344- Faire une étude sur les systèmes de			

	345- Faire une étude sur la possibilité d'abaisser la prime fixe d'électricité alimentant les usines de pêche	1 Trim 2007	MPEM	. Etude disponible
	346- Etablir des mécanismes de renouvellement et de modernisation de l'armement national	1 Trim 2006	MPEM	. Etude sur le renouvellement de la flotte disponible
	347- Organiser un GT sur un zonage approprié pour les petits chalutiers glaciers type Mabrouka	1 Trim 2006	MPEM/IMROP	.Rapport du GT disponible
	348- Libéraliser le carburant pour la pêche	4 Trim 2006	MPEMIMEP	.Promulgation de dispositions réglementaires
35- Promotion de l'emploi dans le secteur	3511- Recycler annuellement 2400 marins sur les huit mille non qualifiés détenteurs de livrets	2006/2007	ENEMP/DMM/DRM	.Pv -examens
351- Adéquation formation/emploi	3512- Ratifier de la convention STCW F 95,	1 Trim 2006	MPEM	.Notification à "aMI
	3513'- Mettre en conformité les programmes de l'ENEMP avec le code STCW F 95,	3 Trim 2006	ENEMP	.Rapport expert aMI
	3514- Formation de : 28 officiers de pont de 2ème classe, 28 officiers mécaniciens de 2ème classe, 24 ouvriers mécaniciens et 24 électromécaniciens frigoristes	2006/2007	ENEMP	.PVexamens
	3515'- former 200 nouveaux pêcheurs dans les centres de formation du PDPAS-II,	4 Trim 2006	PDPAS	.Rapport formation
	3516- Développer l'emploi à travers la promotion de la distribution du poisson à l'intérieur du pays	1 Trim 2007	DPAC/D3P	.Filières de distribution créées
	3517- Mettre en place d'un système d'embarquement transparent	3 Trim 2006	DRM	.Procédures transparentes appliquées
	3518- Dresser un fichier actualisé des gens de mer	2006	DMM/DRM	.Fichier réalisé
352- Mauritanisation des équipages	3519-Inventorier les besoins en formation (initiale et continue) en concertation avec la profession et mettre en œuvre les programmes de formation nécessaires pour satisfaire les besoins du secteur en compétences	1 Trim 2006	ENEMP/FNP	.Plan de formation élaboré
	3520- Initier des programmes de formation et d'intégration des femmes dans les activités de transformation à terre	1 Trim 2006	ENEMP/PDPAS	.programme disponible
353- Organisation de la consignation	3521- Intégrer dans les futurs accords de pêche la prise en charge du transfert de technologie par l'embarquement effectif des officiers et marins mauritaniens sur les unités de pêche	1 Trim 2006	MPEM	.Accord conclu
354- Accompagnement social	35201- Elaborer un plan de mauritanisation des équipages	2006	DRM/DMM	.Plan élaboré

	35202'- Porter le taux de mauritanisation des équipages de la flotte de pêche industrielle à au moins 80 %	4 Trim 2006	DRM/FNP	.Plan de mauritanisation adopté
36- Développement du transport maritime	3531- Appliquer la réglementation relative à la consignation	2006/2007	DMM/DRM	.Réglementation appliquée
	3541- Procéder à la finalisation et à la signature d'une convention collective	Hrim 2006	MPEM/FNP/CS	.Signature de la Convention
	3542- Faire une étude sur la création d'une caisse de solidarité des gens de mer	2 Trim 2006	DMM	. Etude disponible
37- Appui au développement de la pêche continentale et de la pisciculture				
	361'- Organiser des journées nationales sur le développement du transport maritime	1 Trim 2006	DMM	.Journées organisées
	362- Rendre opérationnelle la ligne maritime Tanger - Nouakchott - Dakar	1 Trim 2006	DMM	.Ligne effective
	363- Elaborer une stratégie pour le développement du transport maritime en Mauritanie	1 Trim 2007	DMM	.Stratégie disponible et adoptée
	371- Finaliser le projet de programme d'appui à la réhabilitation des plans d'eau et au développement de la pisciculture en milieu continental	1 Trim 2006	DPAC	.Rapport du programme finalisé
	372- Organiser une table ronde des bailleurs de fonds concernés par le développement de la pêche continentale	2 Trim 2006	MPEM	.Rapport de la table ronde
	373- Améliorer les connaissances scientifiques sur les plans d'eau	2006/2007	DPAC/IMROP	.Rapport scientifique
	374- Réaliser des enquêtes cadres en milieu continental (moyens de production, populations de pêcheurs, captures",)	2 Trim 2006	DPAC/IMROP	. Rapports d'enquêtes

IV- renforcement des
capacité de
gouvernance du secteur

41- renforcement des
capacités administratives

42- Développement d'un
système d'information sur les
pêches (SSPAC)

375- Poursuivre les programmes de formation et d'appui des pêcheurs sur les plans d'eau	2006/2007	1 DPA
376- Développer les mécanismes de collaboration avec d'autres départements ministériels	2006/2007	
377- renforcer les capacités du MPEM et de l'IMROP en gestion des pêches continentales	2006/2007	IMPE OP
378- Initier des programmes de développement de l'aquaculture en Mauritanie et appuyer les activités existantes de pisciculture villageoise	2006/2007	1 DPA
411- Renforcer les capacités du MPEM en matière de: ressources humaines <u>moyens matériel et financiers divers</u>	1 Trim 2007 1 Trim 2007	MPE MPE
412- Mettre en place un programme de formation et de recyclage	12T 2006	UF-AR
413- Renforcer des mécanismes de concertation et de coopération avec les partenaires	2006-2007	IMPEM
414- Créer un comité de suivi-évaluation de la stratégie	1 Trim 2006	IMPEM
421- Déployer le nouveau système de suivi statistique des pêches artisanales et côtières	2006	IIMRO C
422- Elaborer un système de suivi pour les pêches industrielles (SSPI)	2 Sem 2006	IIMRO
423- Mettre en place un observatoire économique et social	4 T 2006	IDARH
424- Améliorer le système d'information au sein du MPEM	1 Trim 2006	IMPEM
425- développer les mécanismes d'échange d'information économique avec les opérateurs privés	12006	MPEM/
426- Développer des outils de communication sur le secteur des pêches et sa gestion	2006	MPEM
427- Elaborer un système efficace de collecte de données	2006	IMROP
428- Réhabiliter la mission des observateurs scientifiques	2Trim.2006	IMROP/